

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPRIEU Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bierre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES



PARCS

- Parcs privés
- Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

Niveau 2 Massifs boisés remarquables

Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

Contour de zones

- Limite communale

Monuments historiques protégés

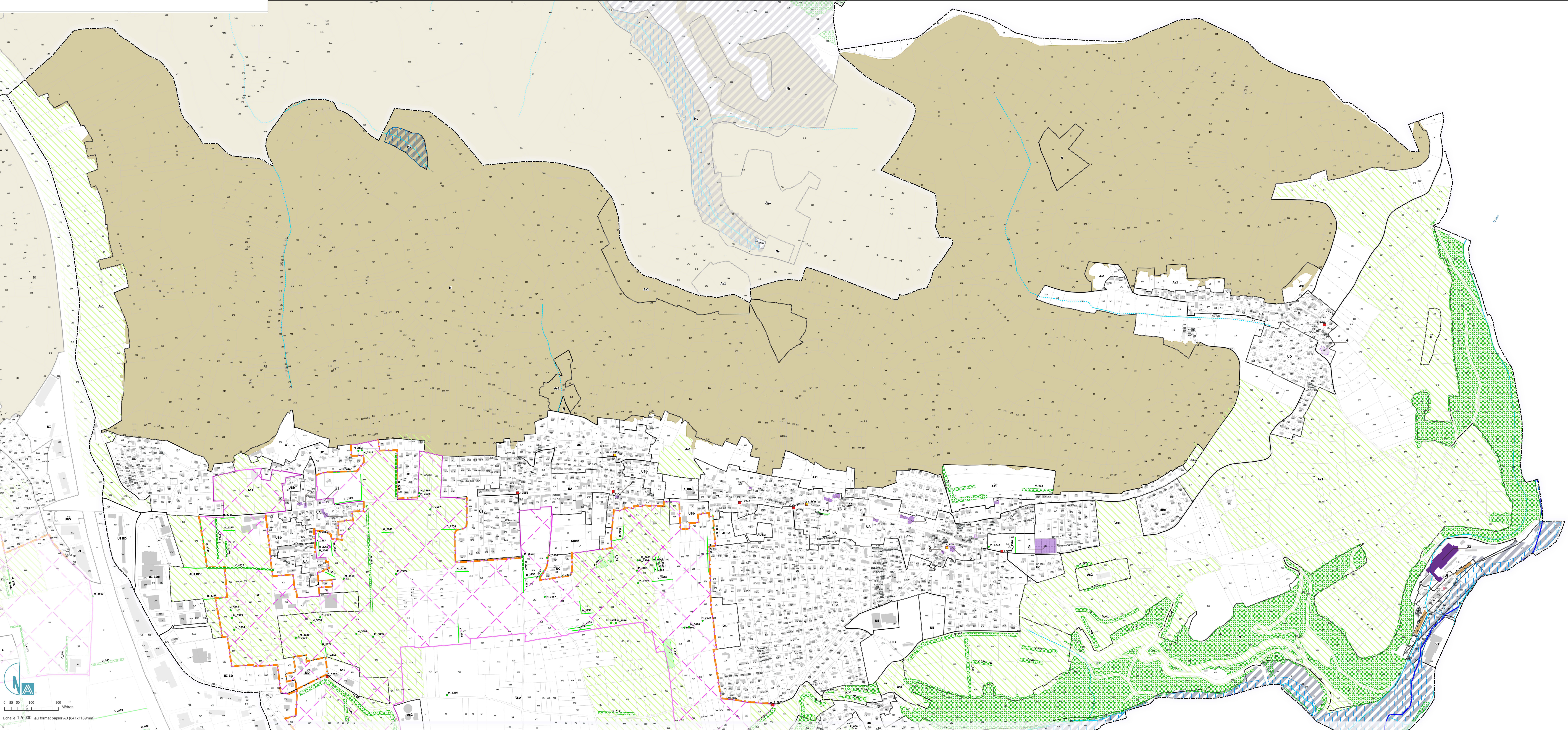
- Protection au titre des abords de monuments historiques
répérés à titre indicatif
Se référer aux Sentences d'Utilité Publique en annexe du PLU

Parcelaire

Cimetière

Bâti dur

Bâti léger



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Parcelle
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

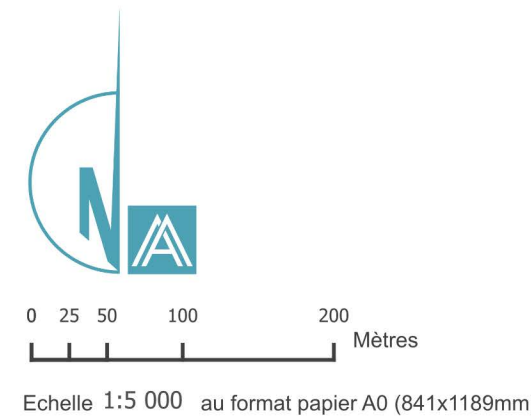
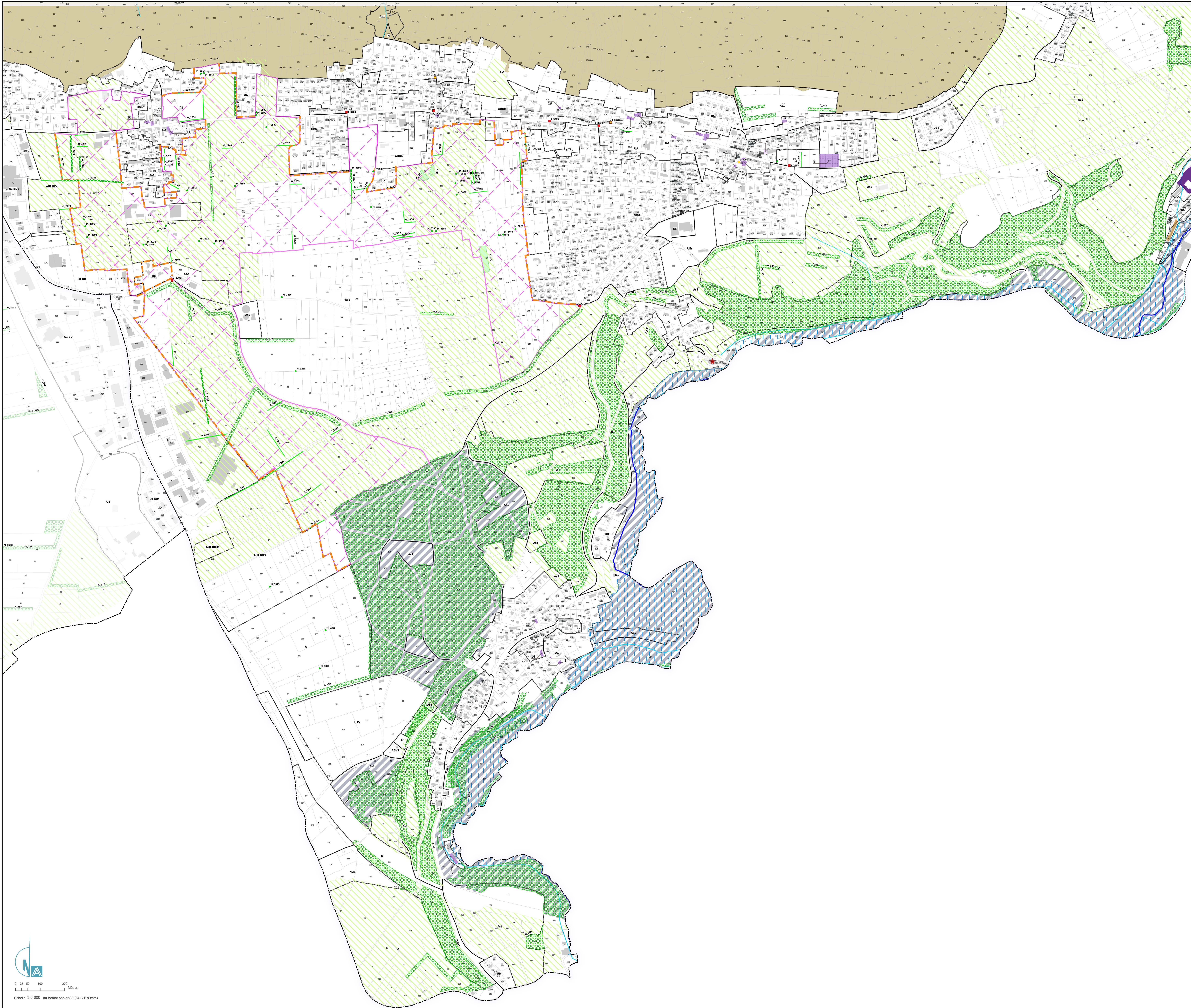
APPRIEU Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bône Et en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

OUVRAGES

-

PARCS

- Parcs privés
- Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

BEAUCROISSANT

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

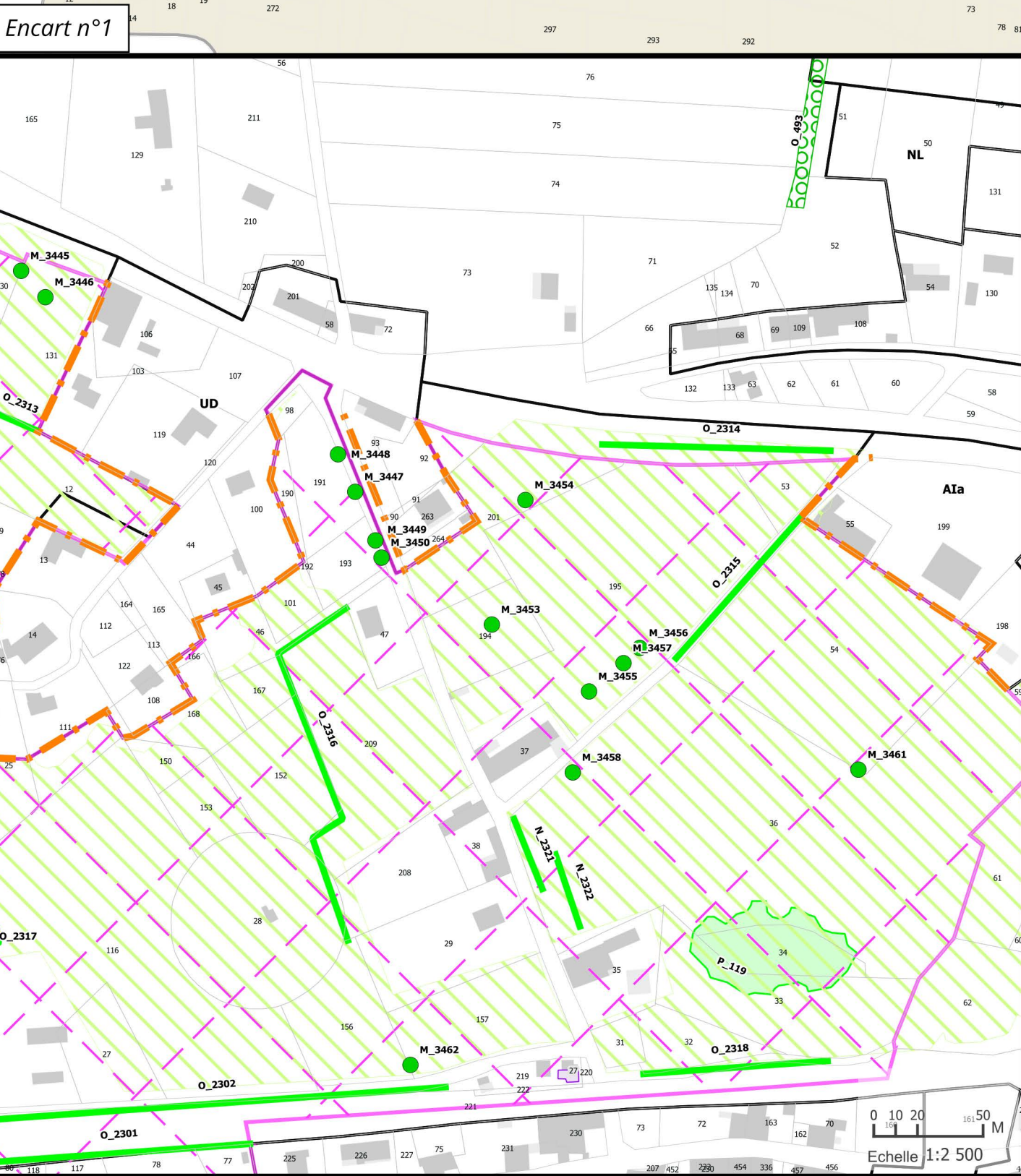
Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bièvre Est en
date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025



INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques
espérés à titre indicatif
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLU
- Parcelle
- Cimetière
- Bât dur
- Bât léger



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réseaux de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques

Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLUI



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

BEVENAIS Nord

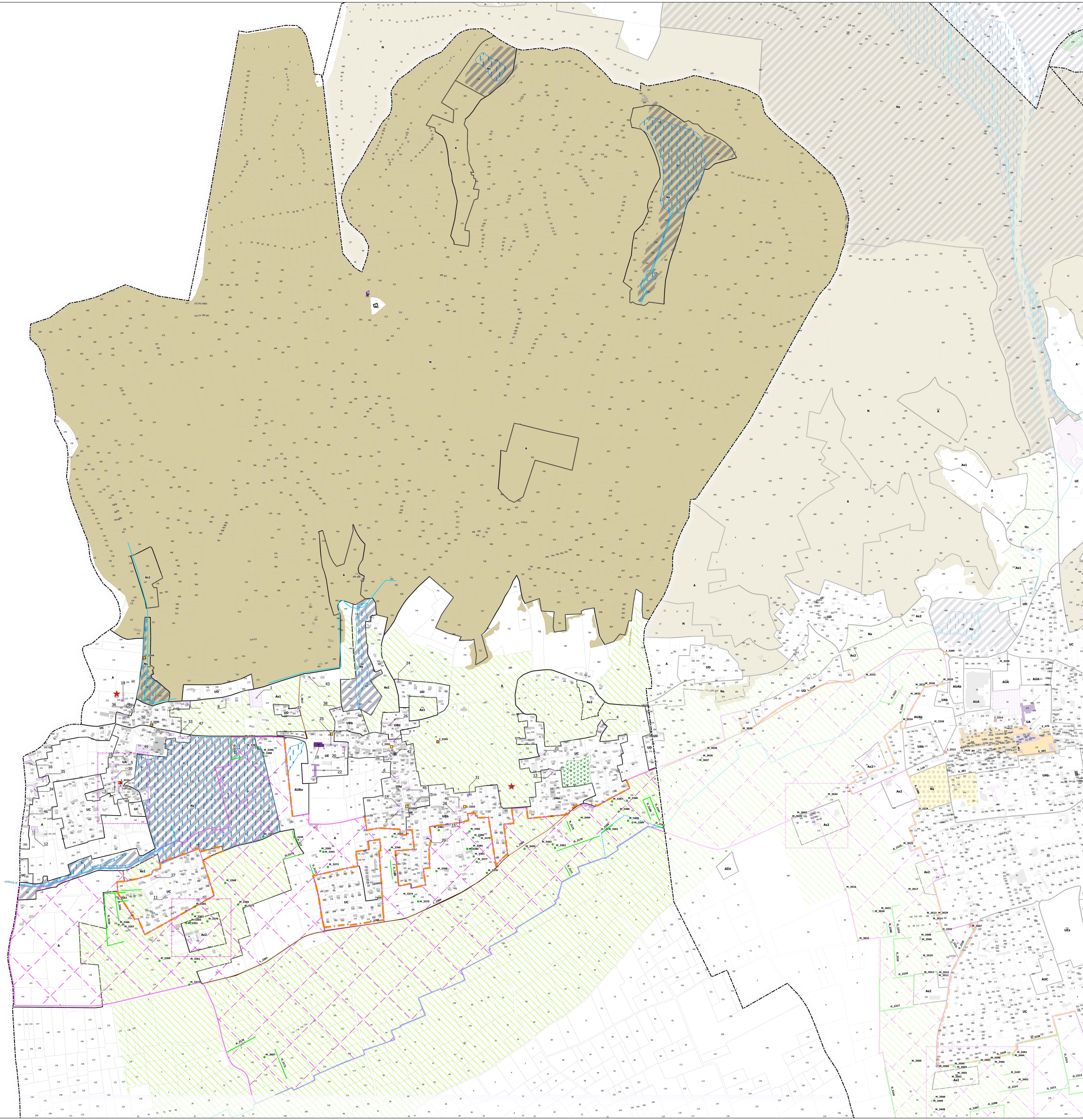
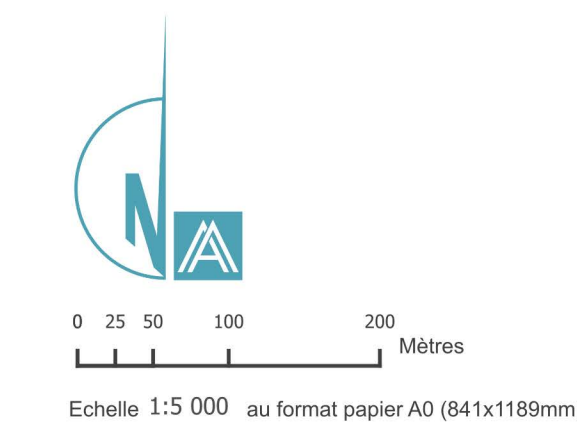
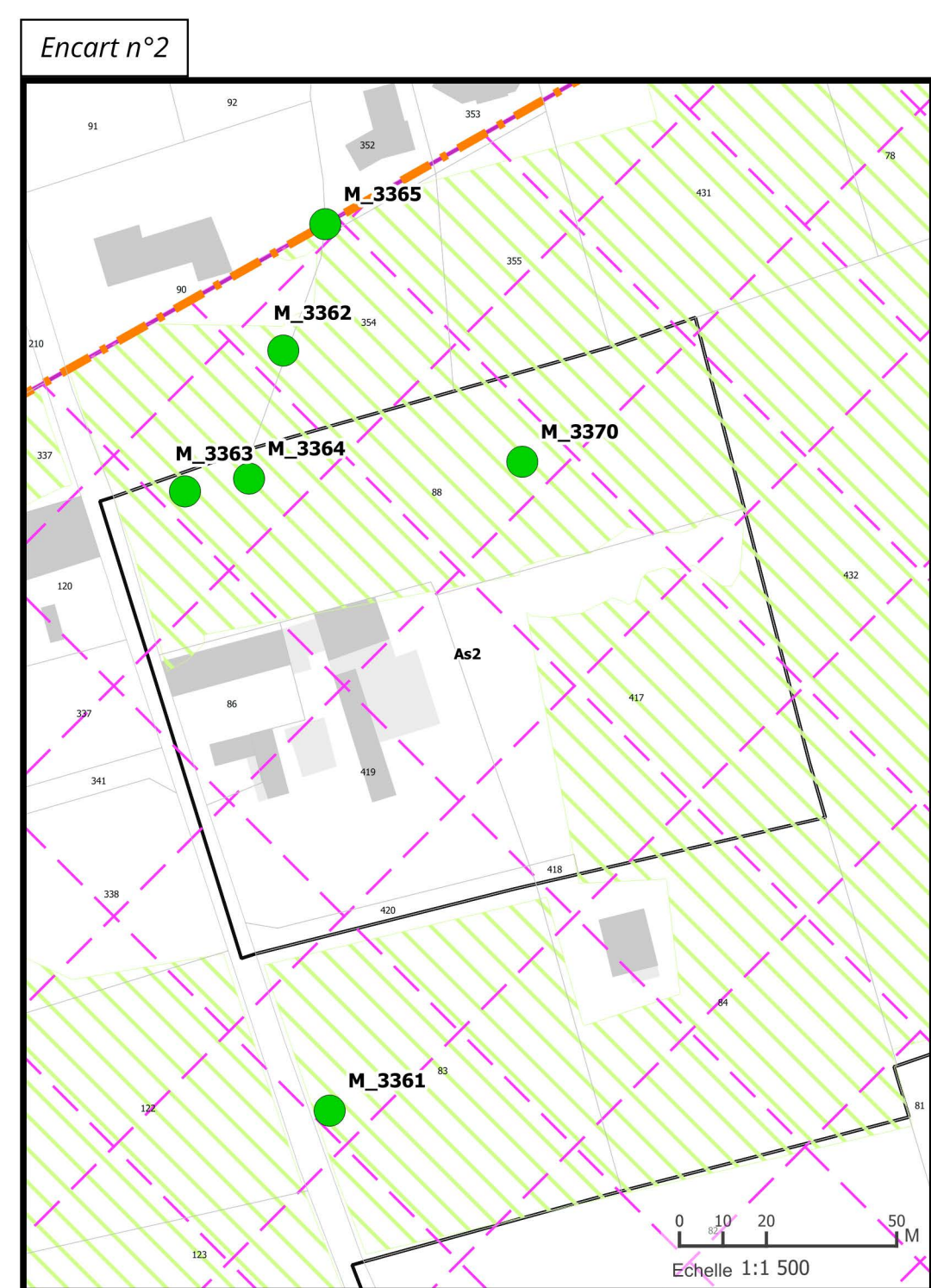
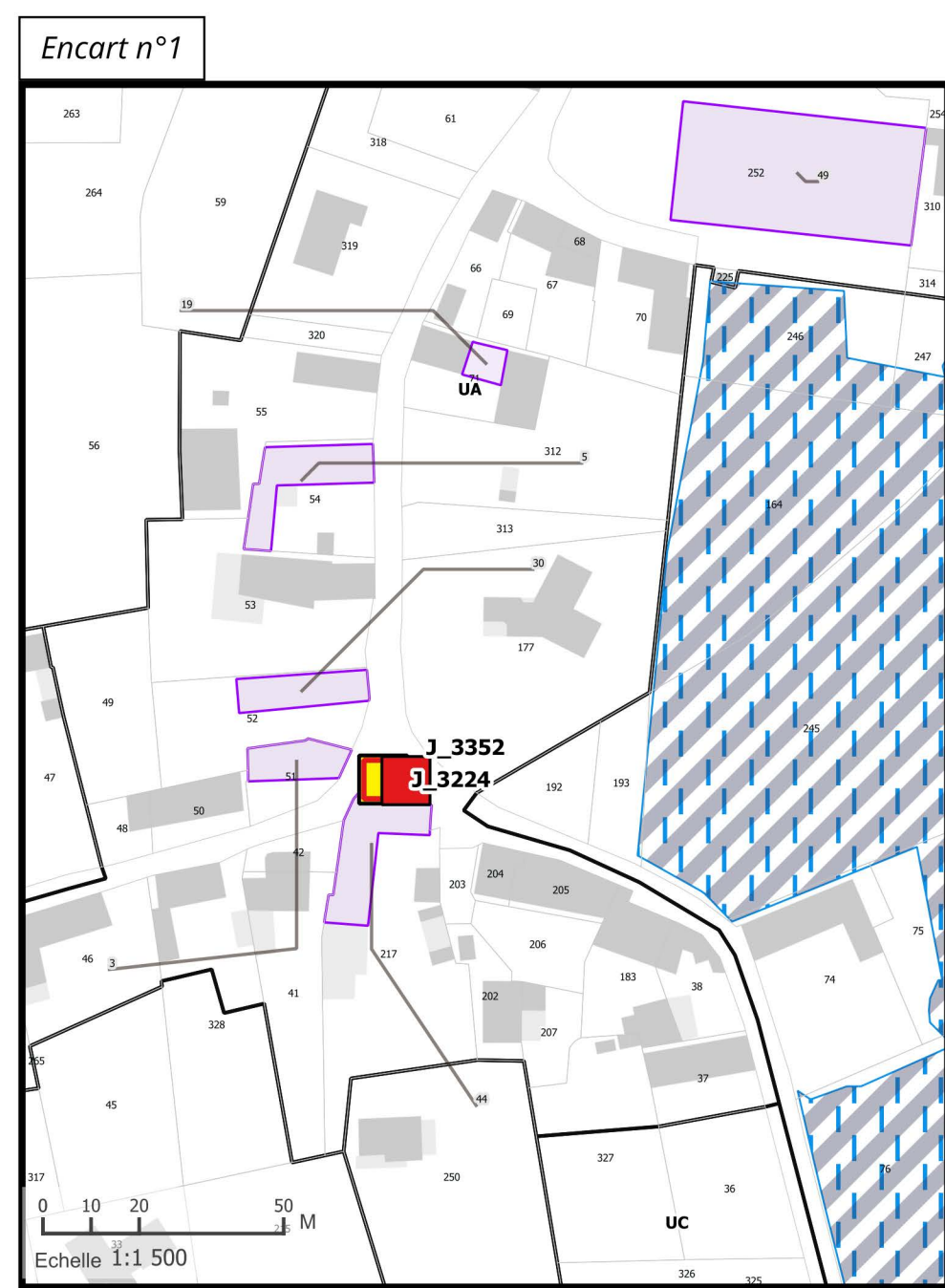
Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Béarn Est en
date du :

Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Parcelle
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques (projets à titre indicatif) Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLUI



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

BEVENAIS Sud

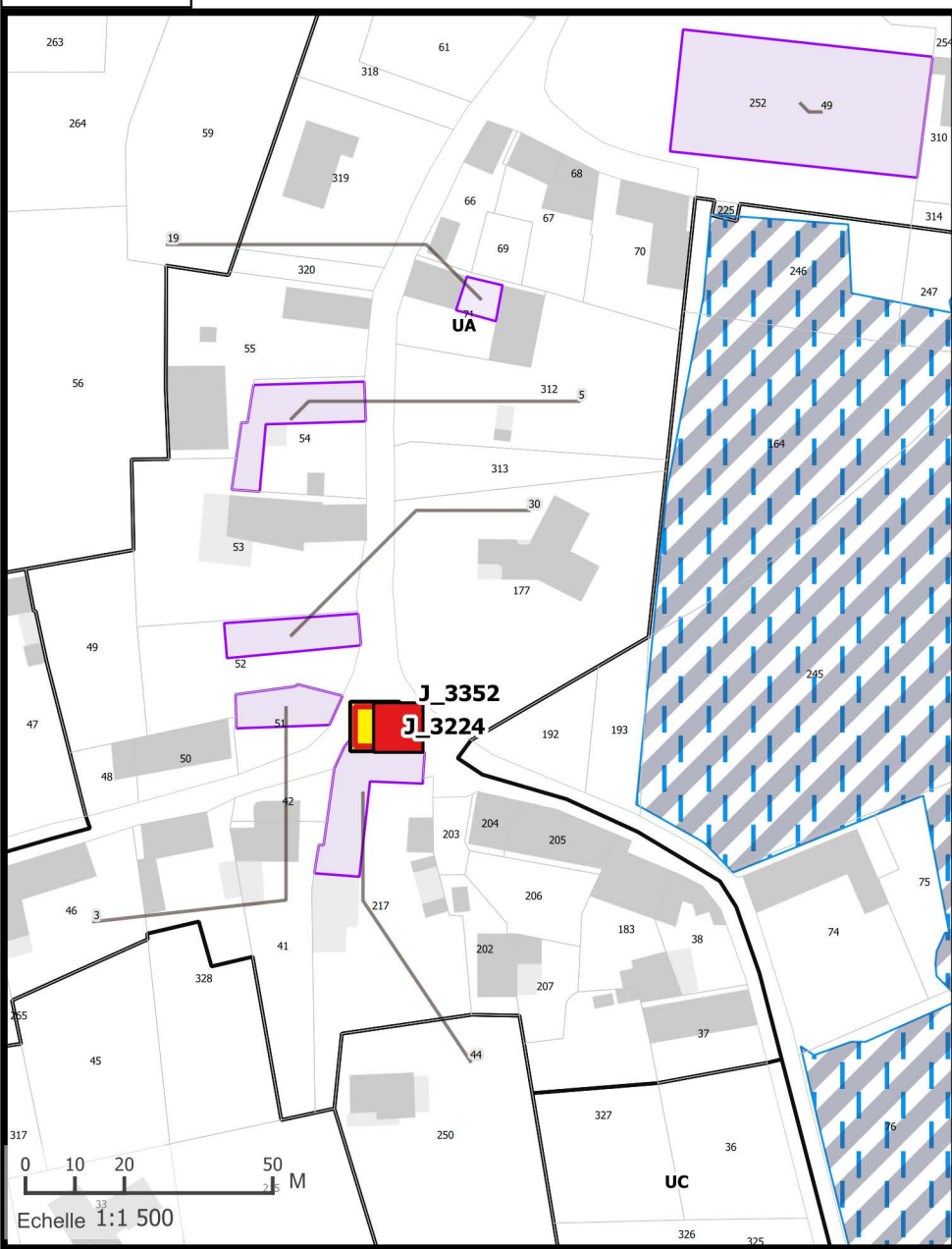
Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Béthune Est en date du :
Le Président :

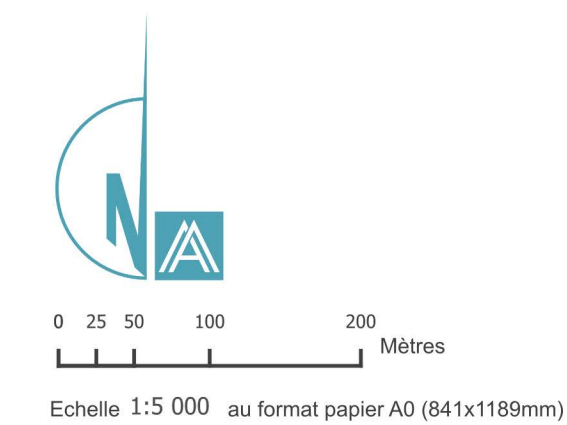
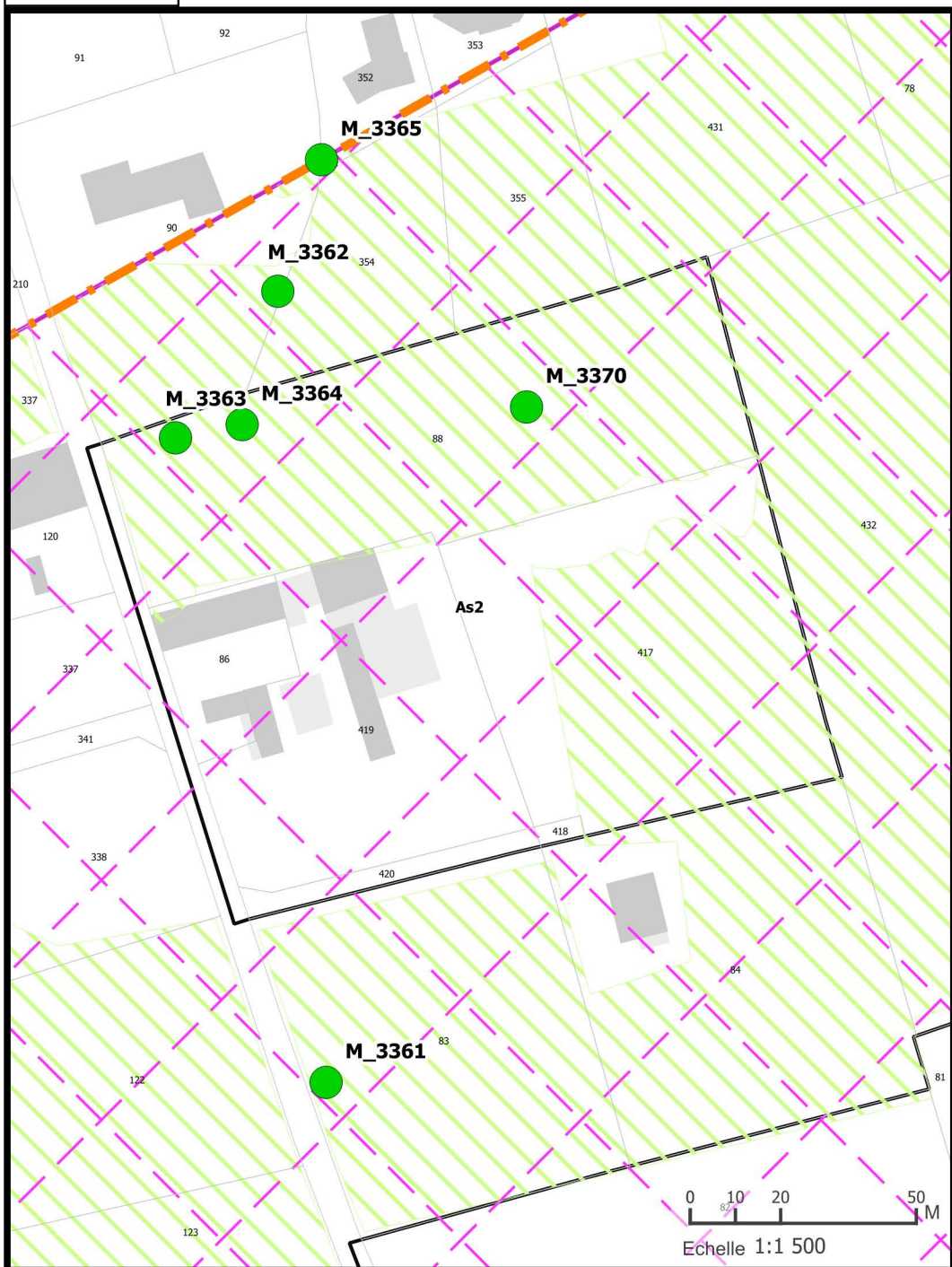


Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025

Encart n°1



Encart n°2



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



BURCIN

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
aménagé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bierre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
patrimoniale - frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum
des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES



PARCS

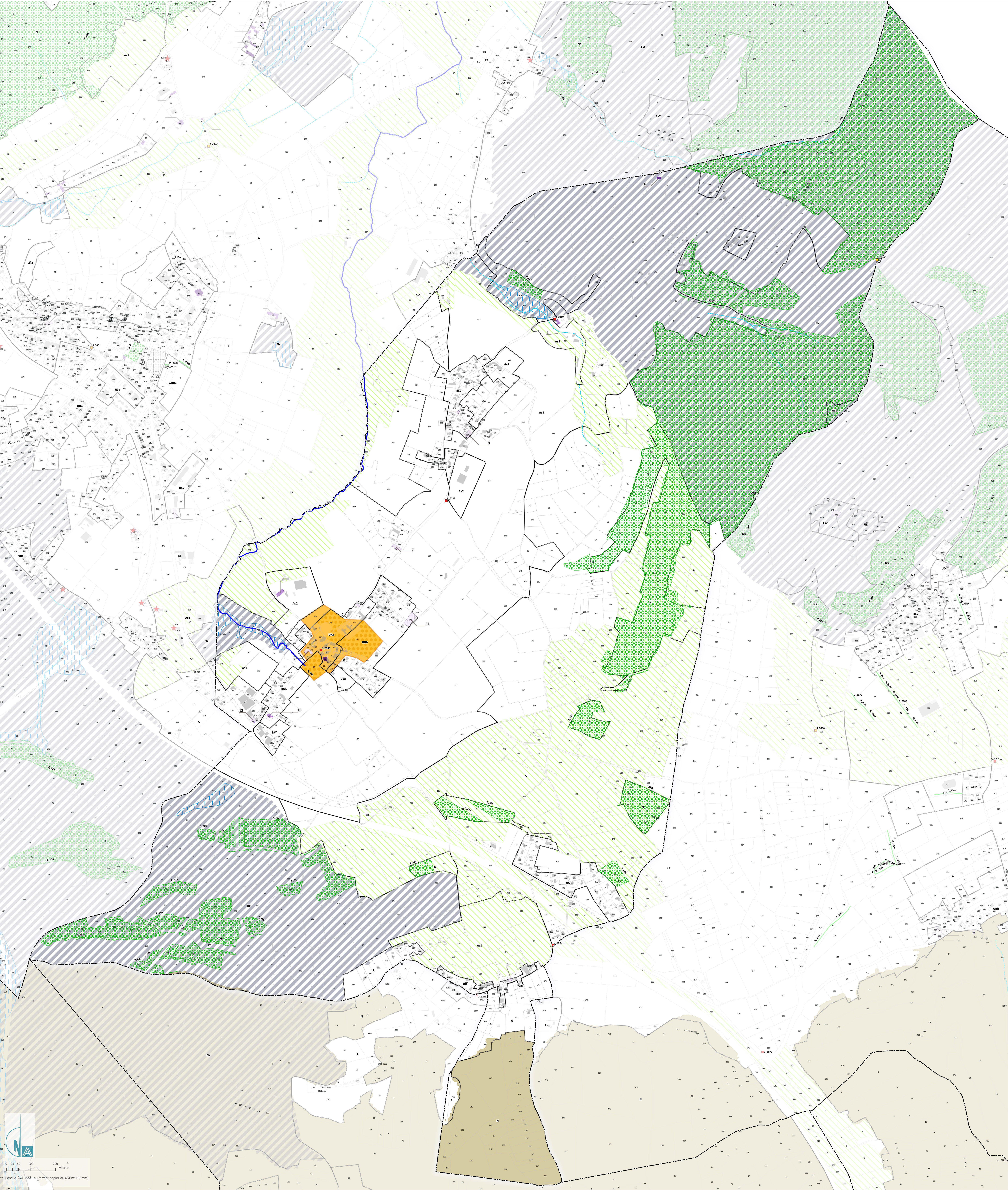
- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques
requies à titre indicatif
Se référer aux Services d'Utilité Publique en annexe du PLU
- Parcelaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



CHABONS Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
aménagé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES



PARCS

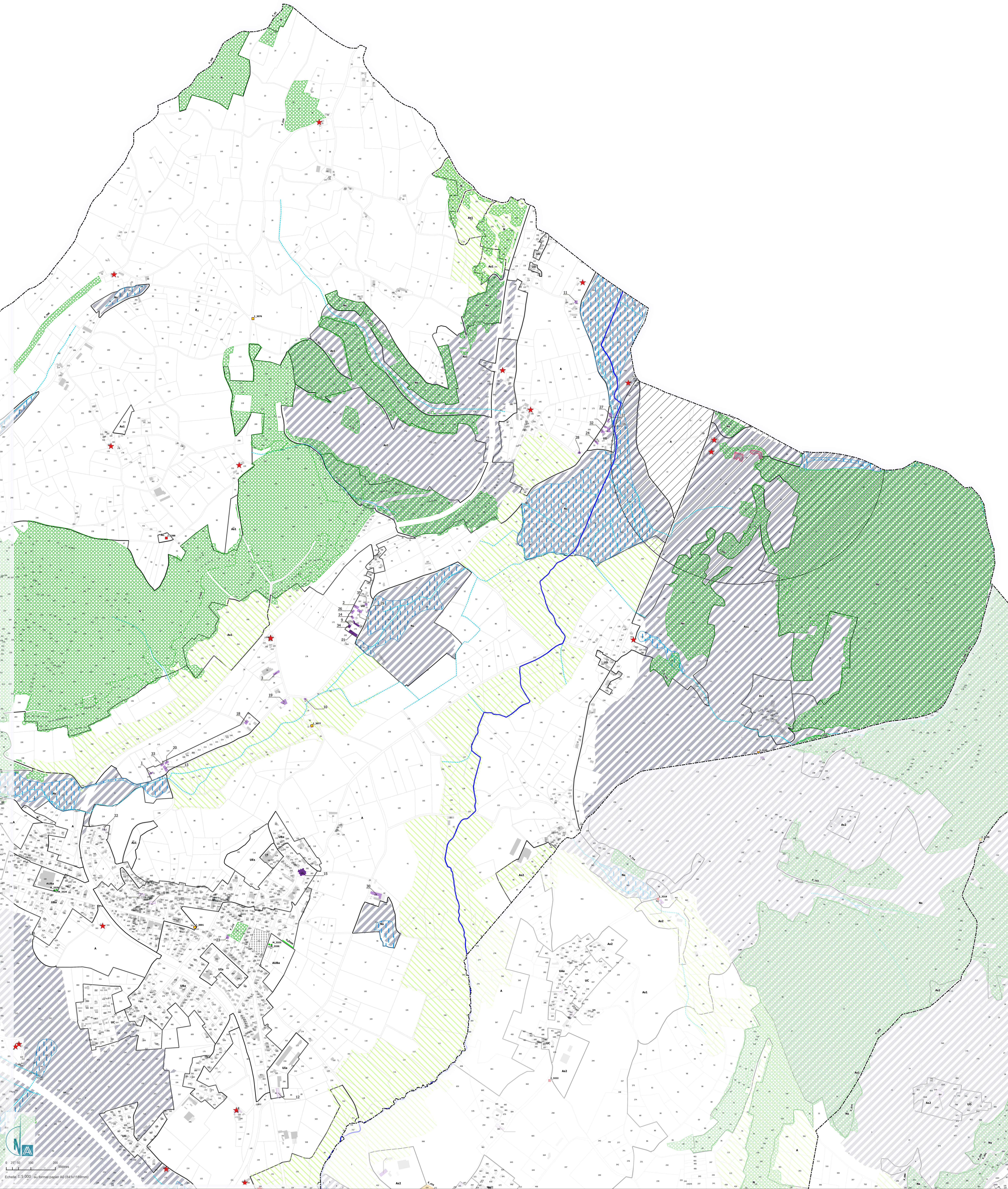
- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques repérés à titre indicatif. Se référer aux Services d'Utilité Publique en annexe du PLU.
- Parcelaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



CHABONS Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
amplié à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum
des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire
du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de
présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

PARCS

- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques
repérés à titre indicatif
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLU
- Parcellaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



0 25 50 100 200 Mètres
Échelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

-
- Réervoirs de biodiversité
 Corridors de type 1
 Corridors de type 2
 Zones humides
 Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
 Cours d'eau intermittents
 Cours d'eau permanents

Projets :

-  Changement de destination
-  Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
-  Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- 
- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- | | |
|---|--------|
|  | Niveau |
|  | Niveau |
|  | Niveau |

ENSEMBLES BATTIS HOMOGENES

- 

PETIT PATRIMOINE BATI

- 

MURS

- *****

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

-  Contour de zones
-  Limite communale
-  Monuments historiques protégés
-  Protection au titre des abords de monuments historiques
repérés à titre indicatif
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLUi



Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

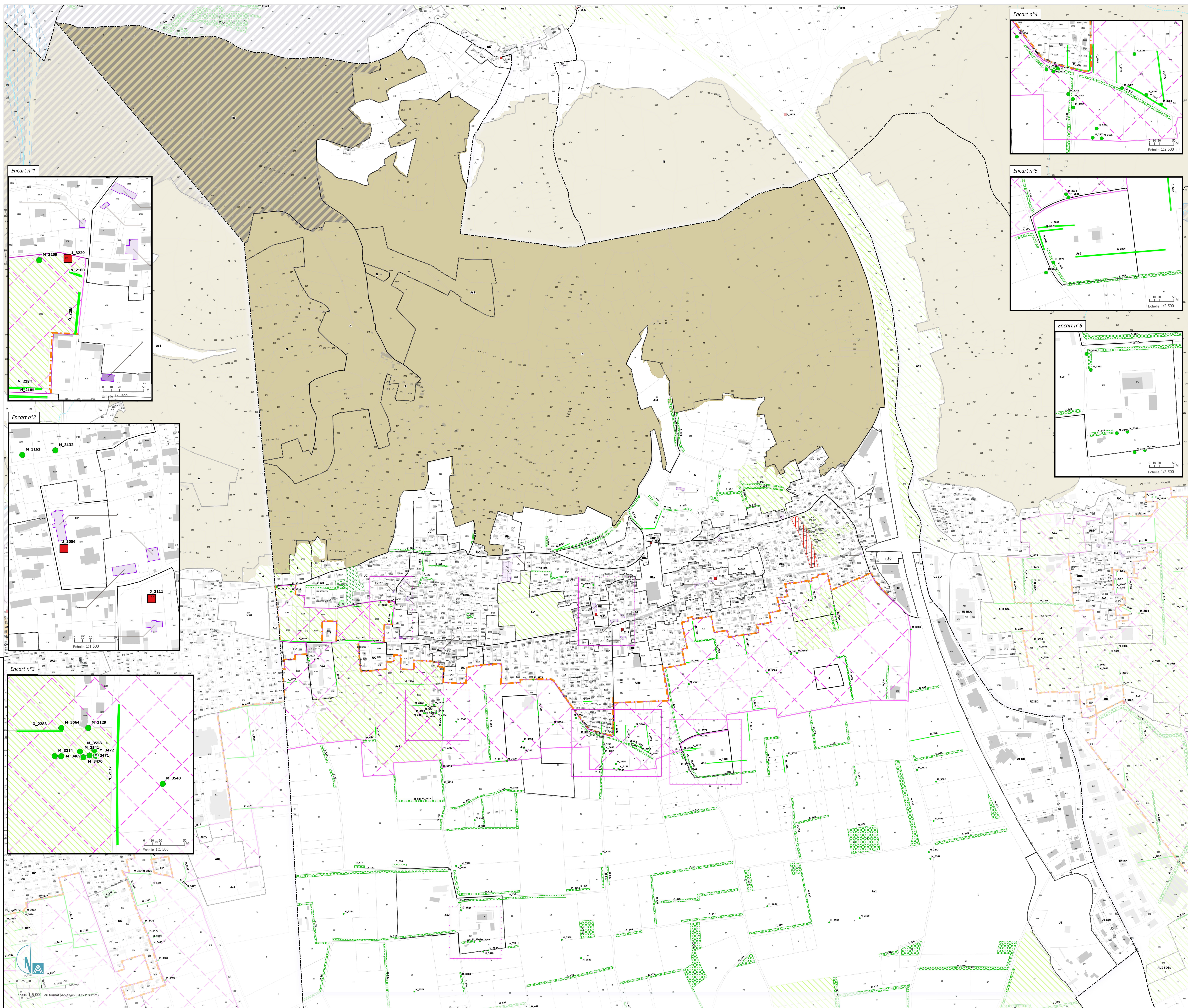
COLOMBE Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bièvre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 202



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques (objets à titre indicatif)
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLUI



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

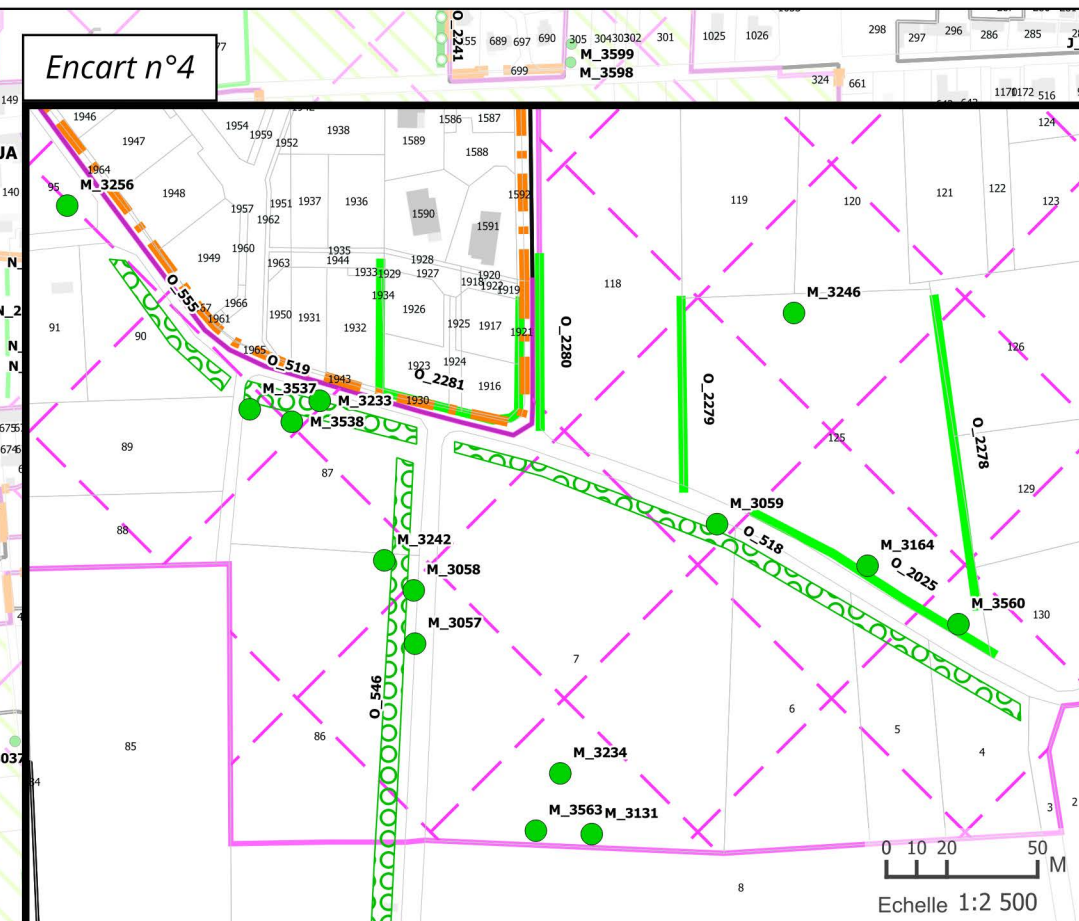
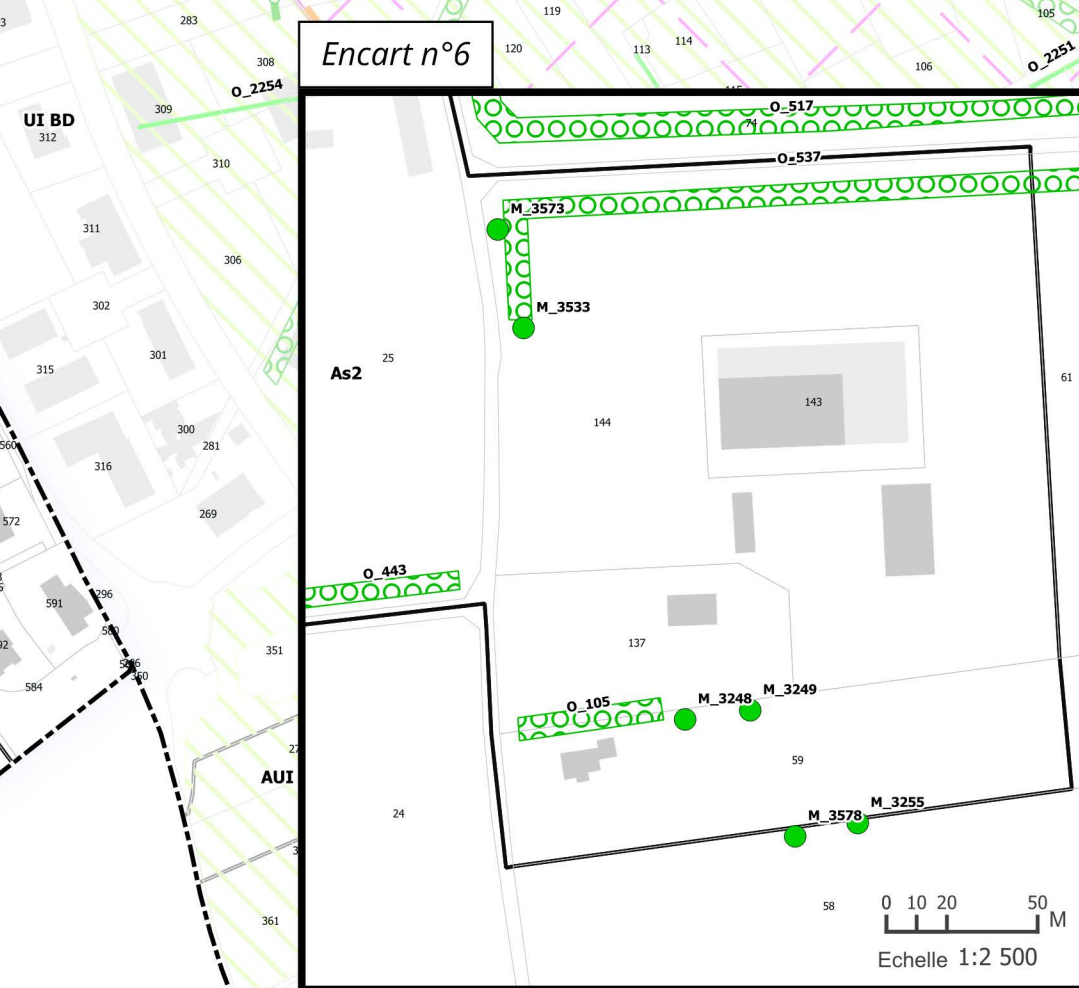
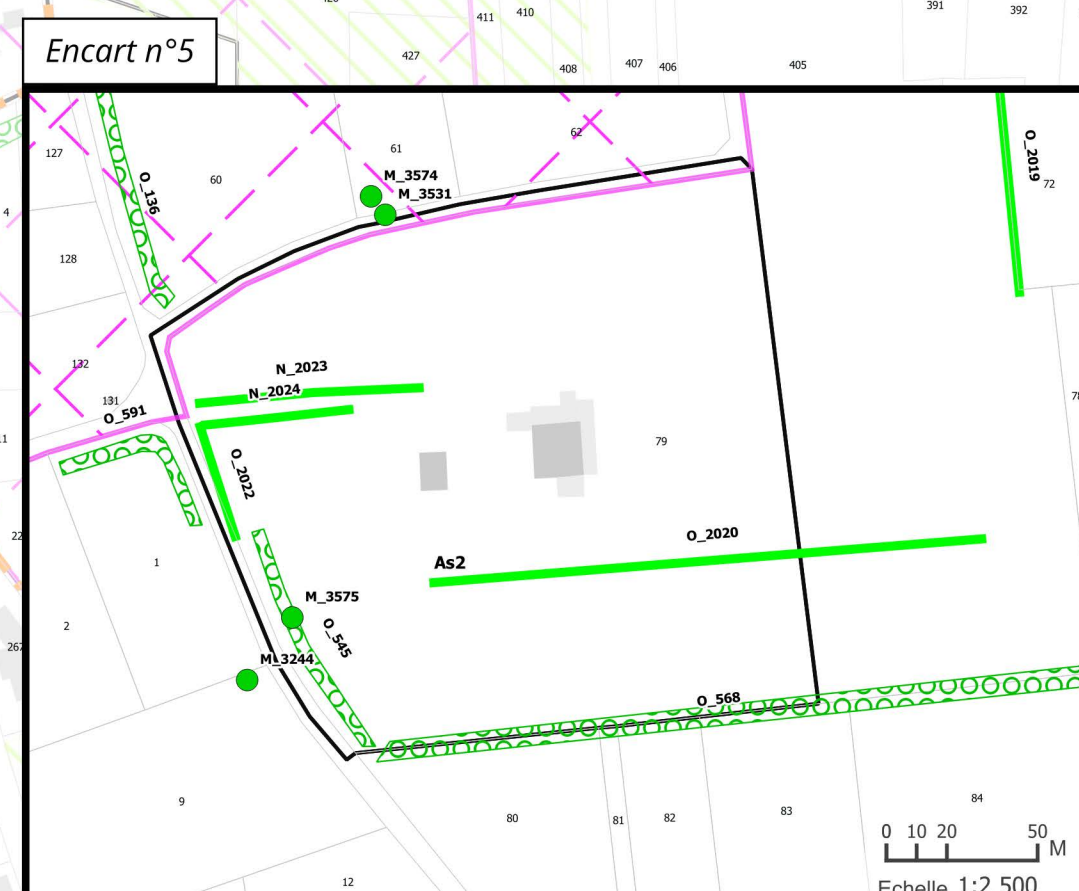
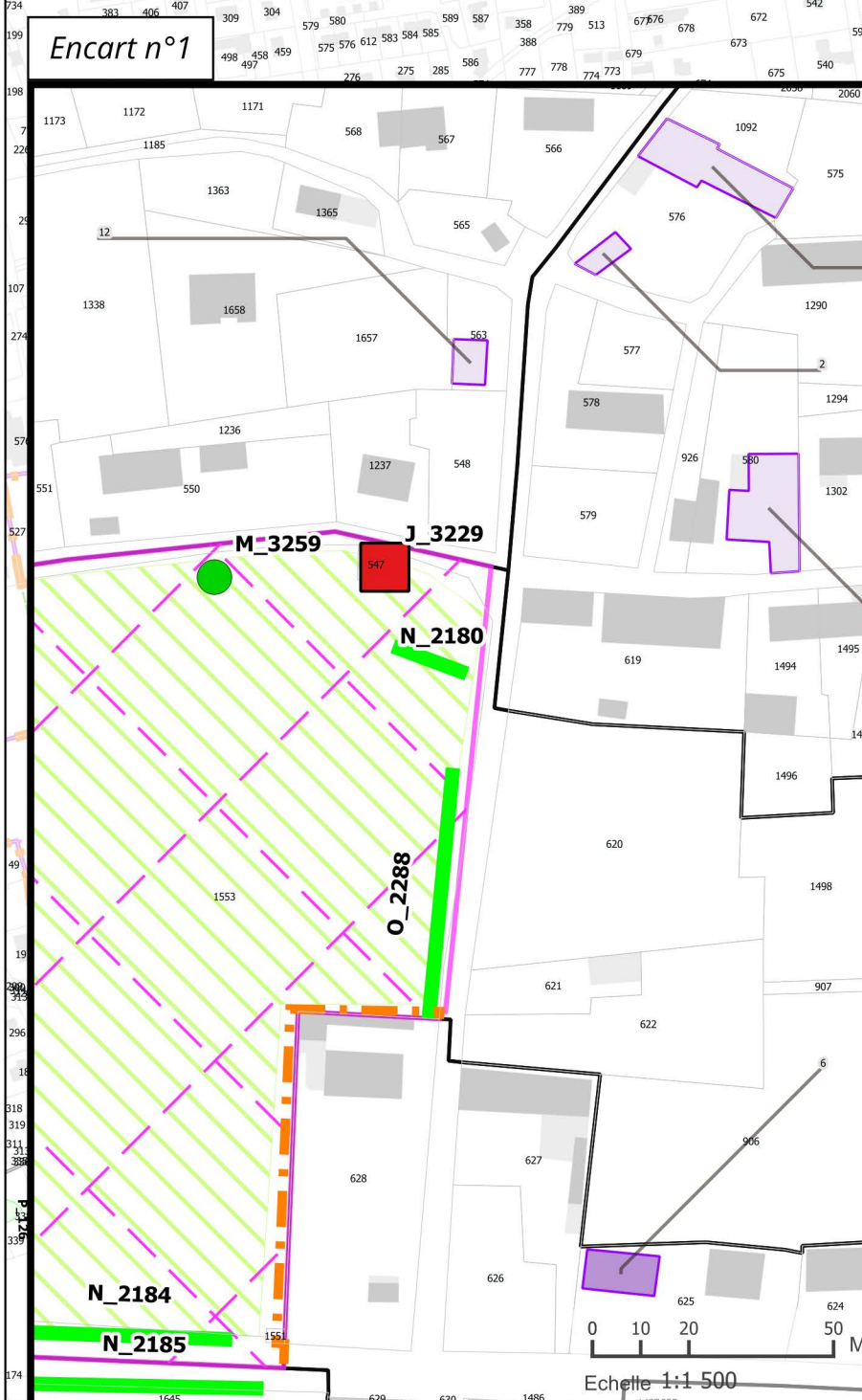
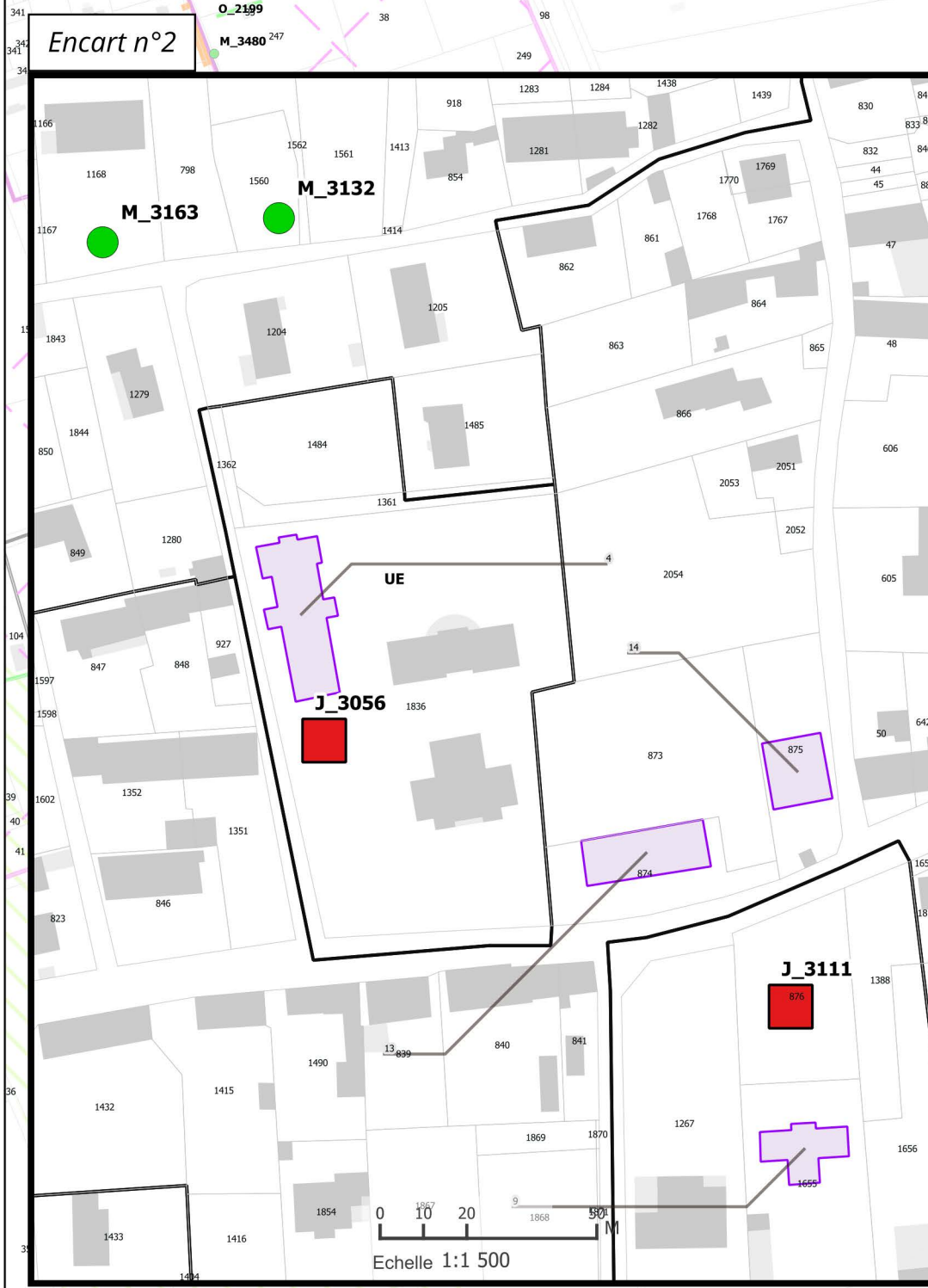
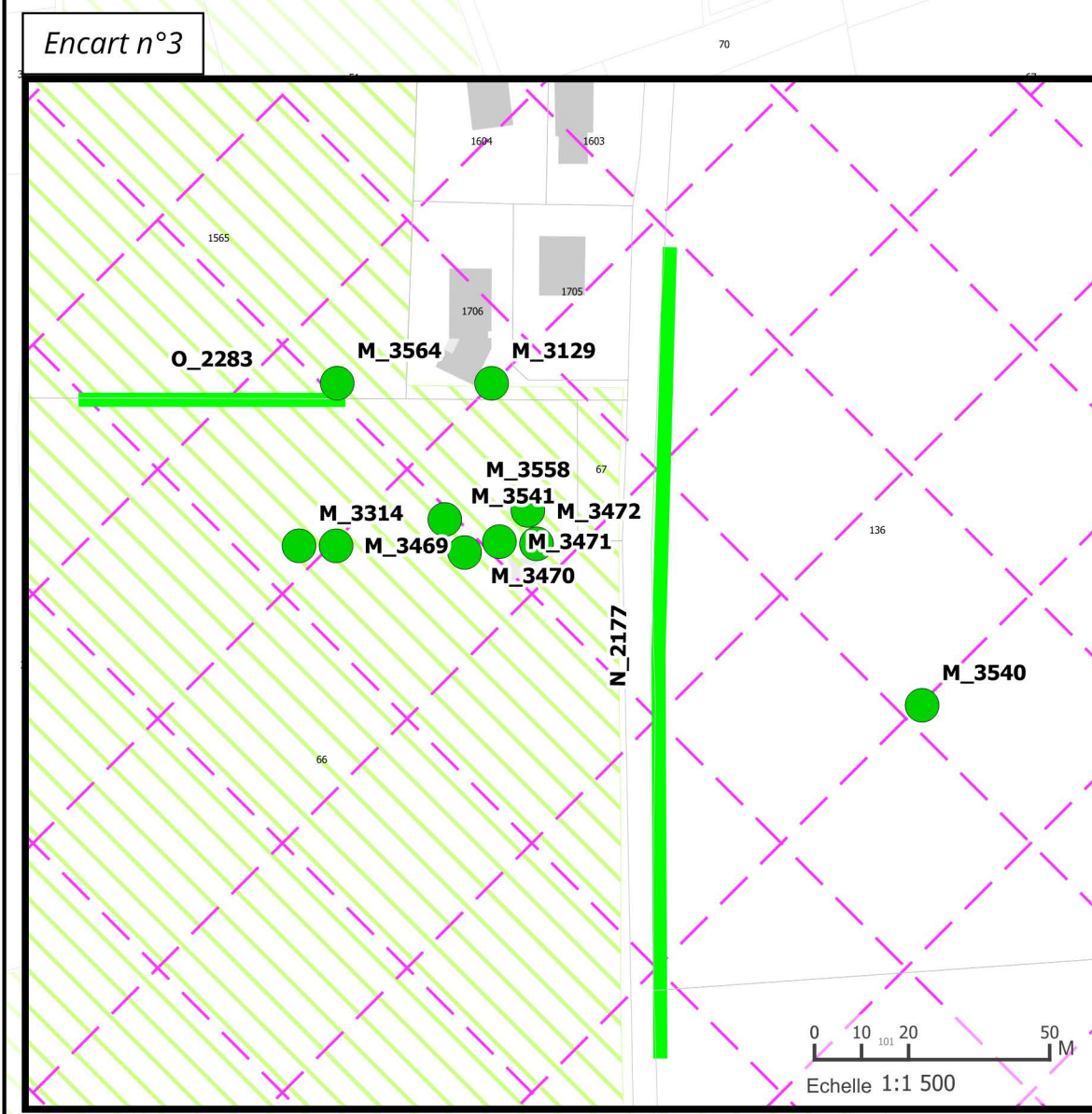
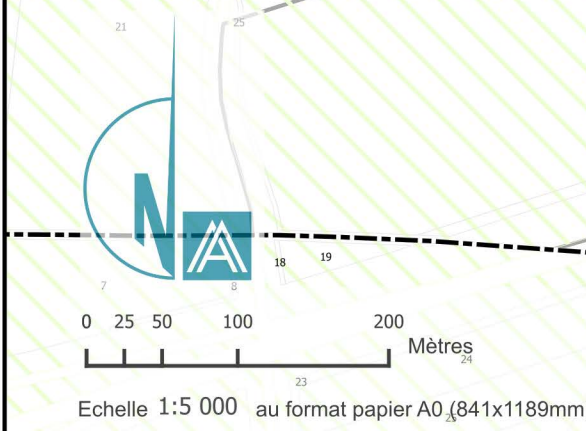
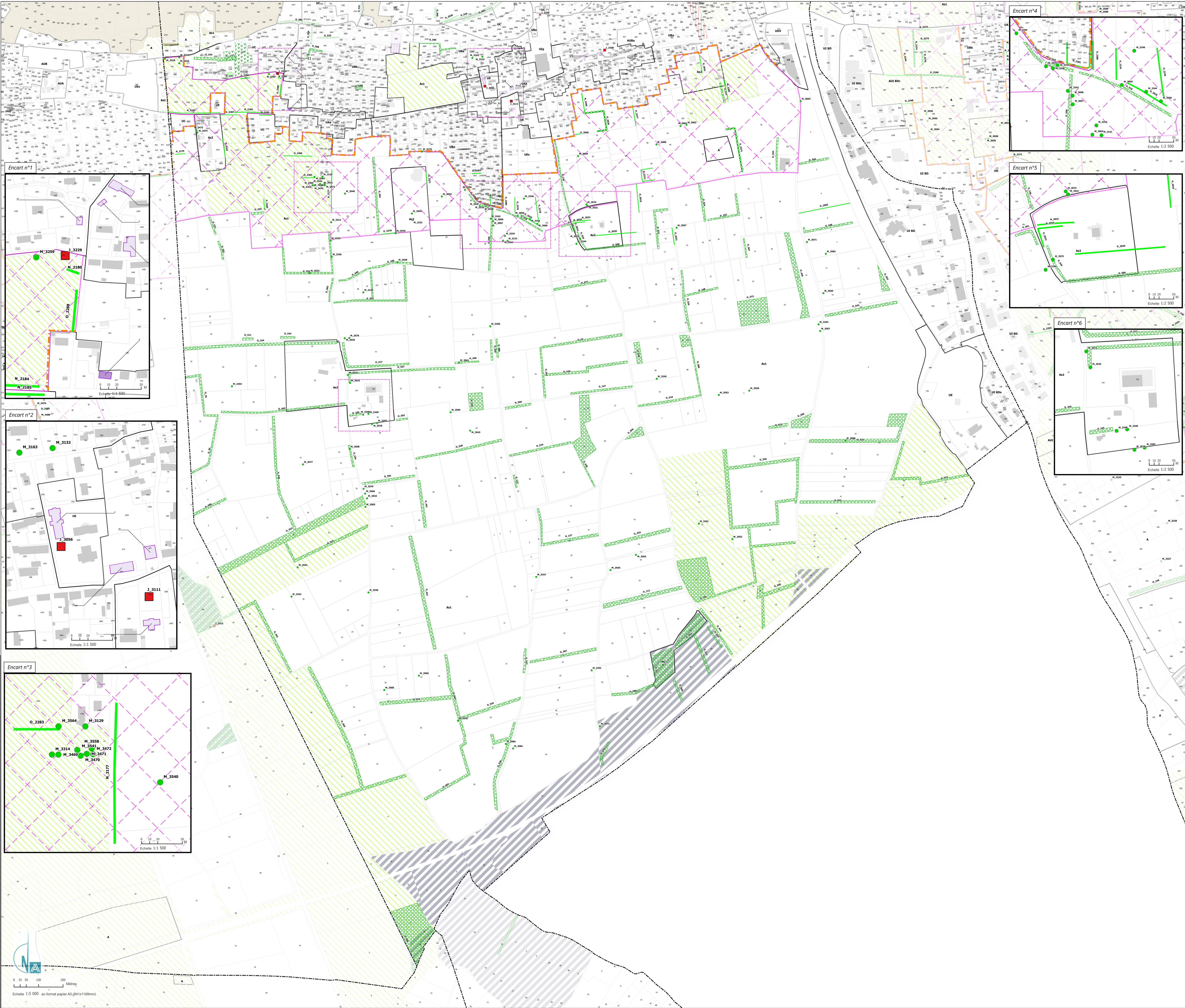
COLOMBE Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Colombe Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



EYDOCHE

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
arrêté à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bierre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale - frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES



PARCS

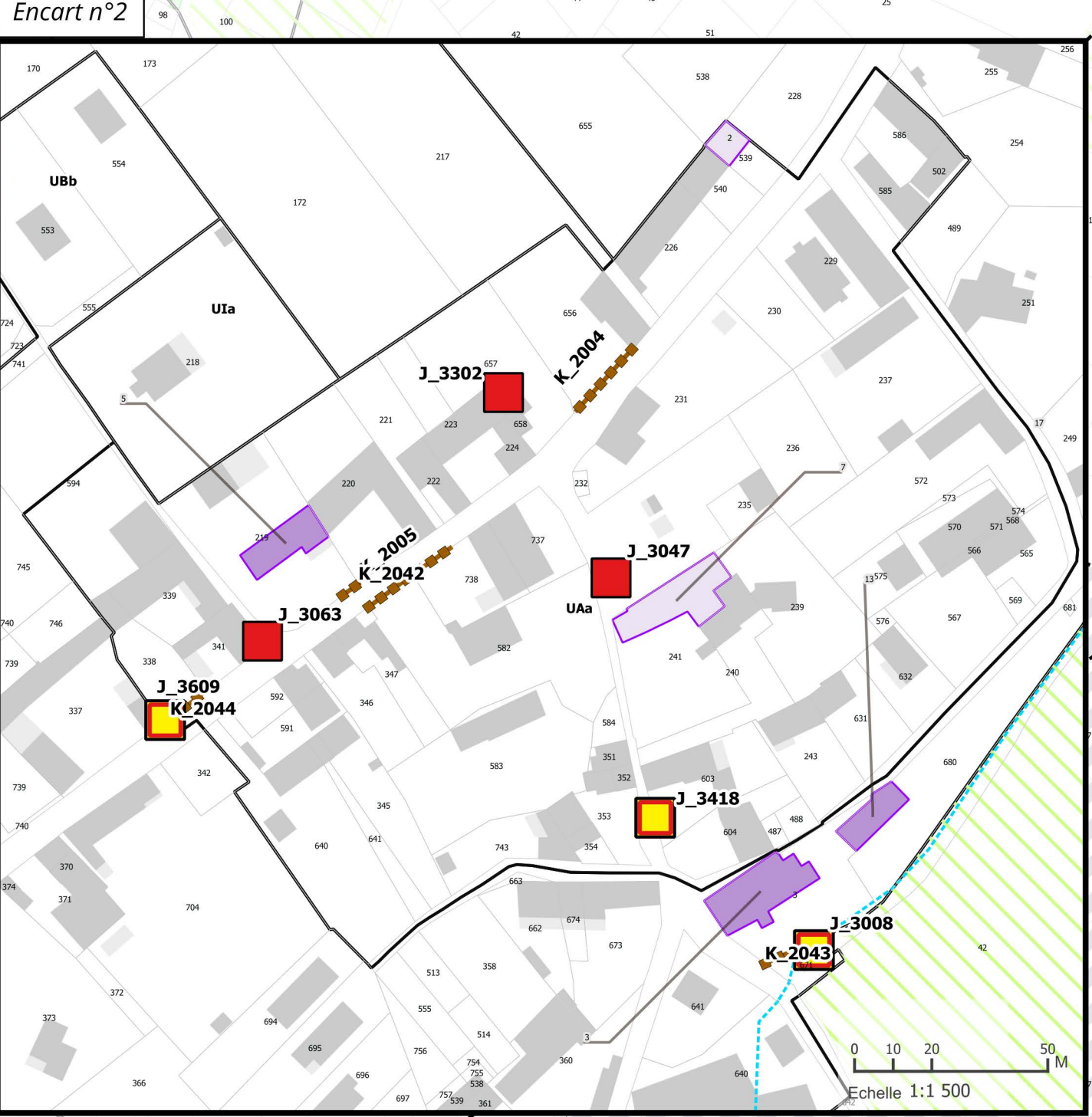
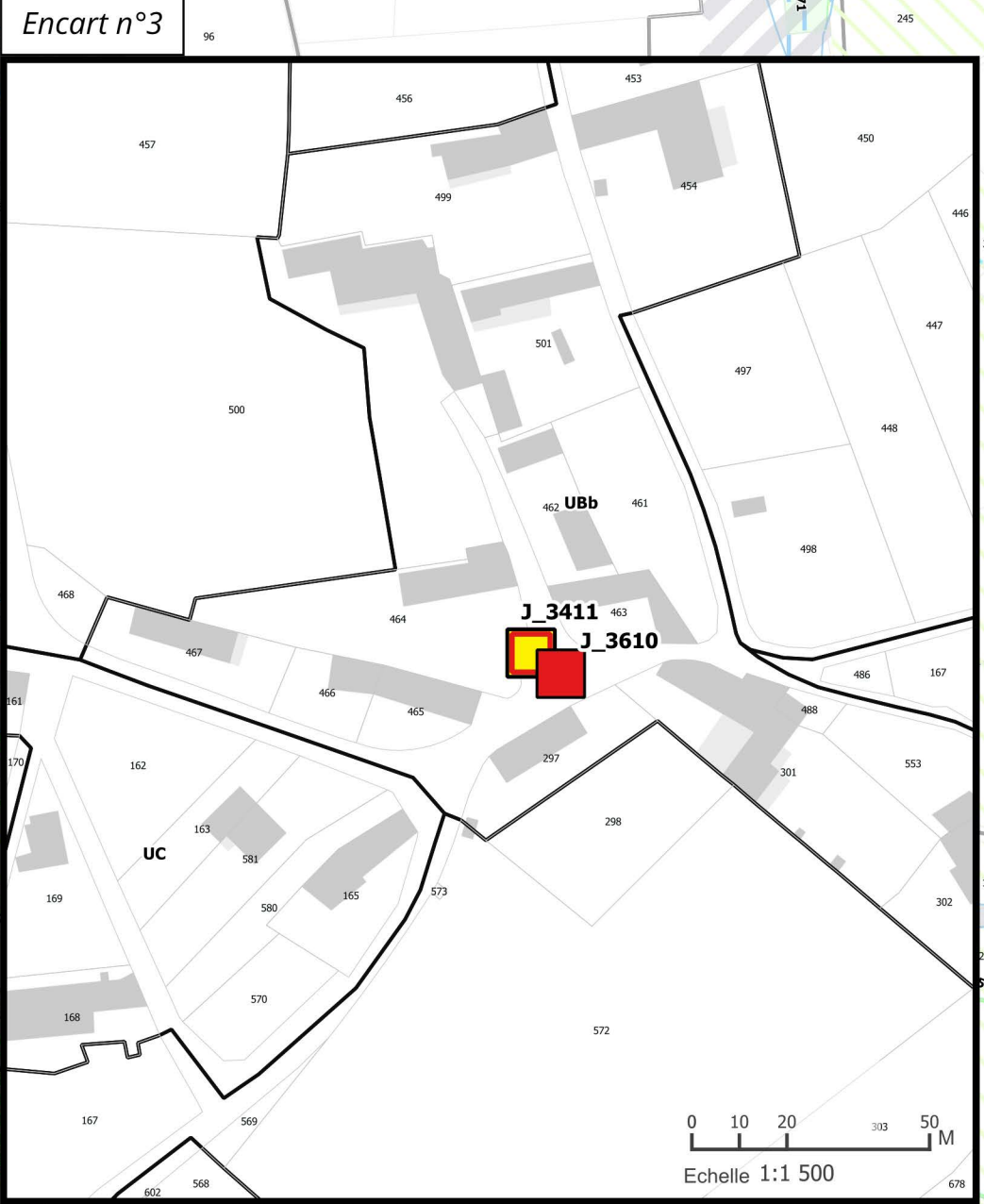
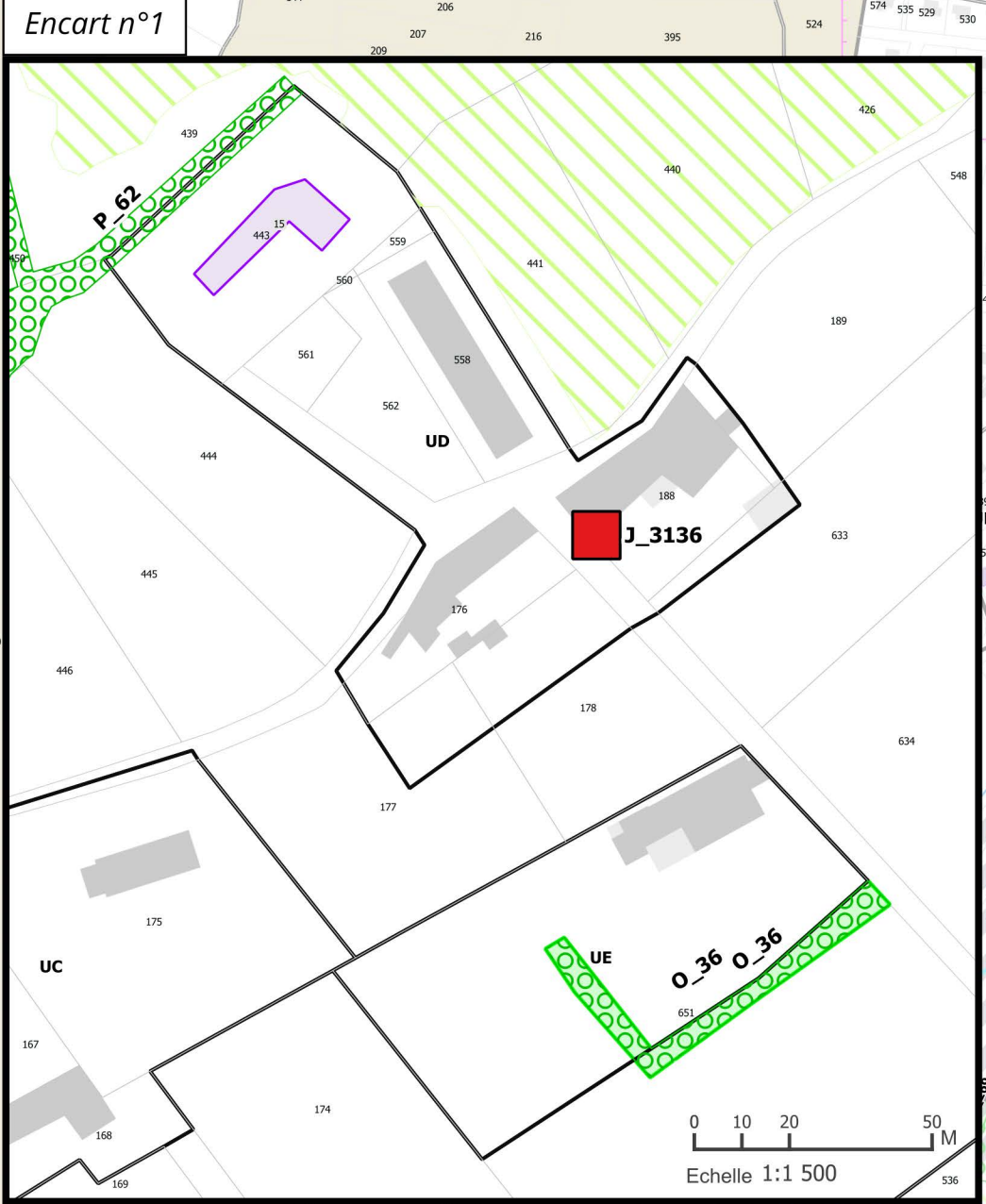
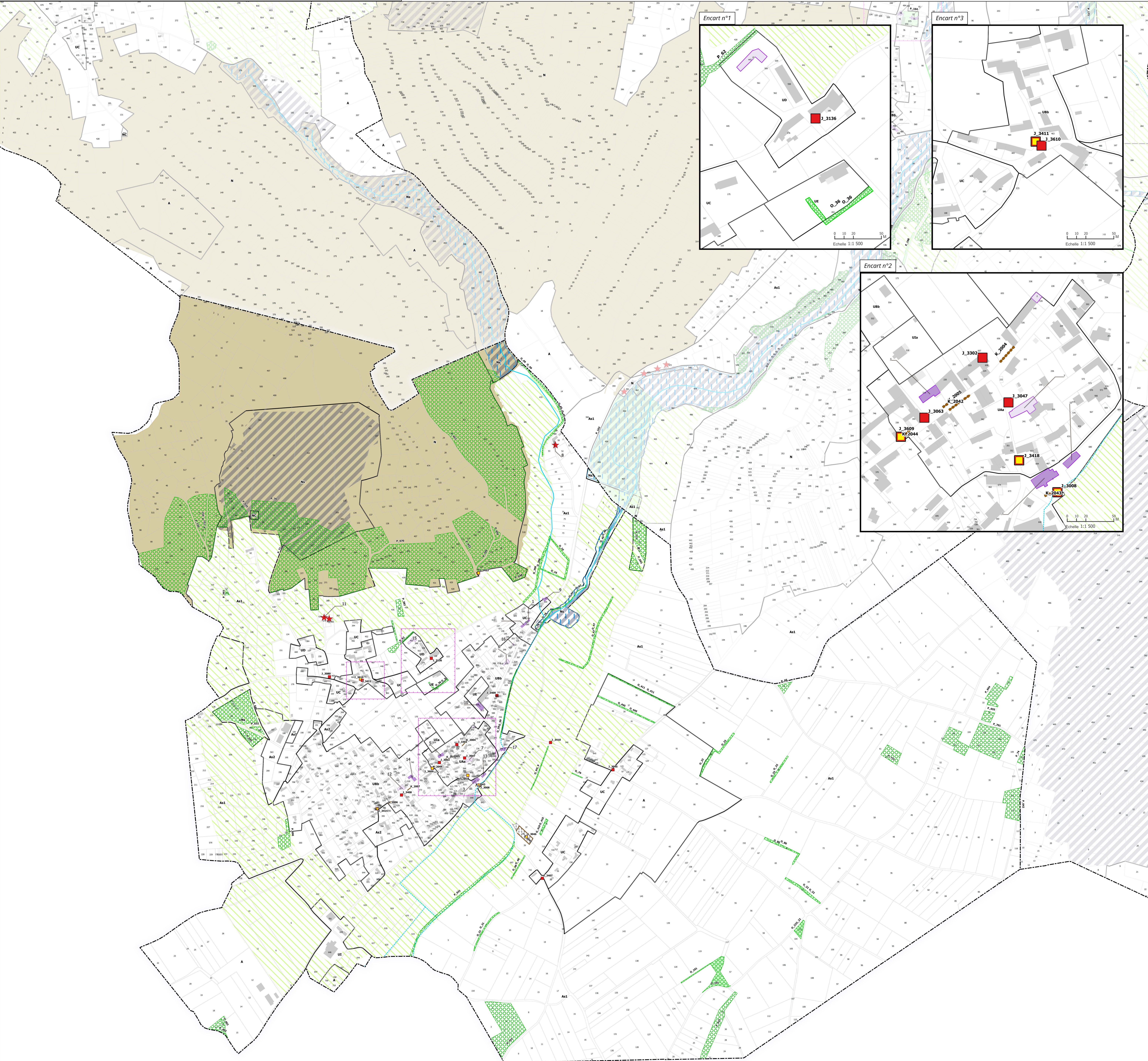
- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques requête à titre indicatif. Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLU.
- Parcelaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



FLACHERES

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
amplifié à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES



PARCS

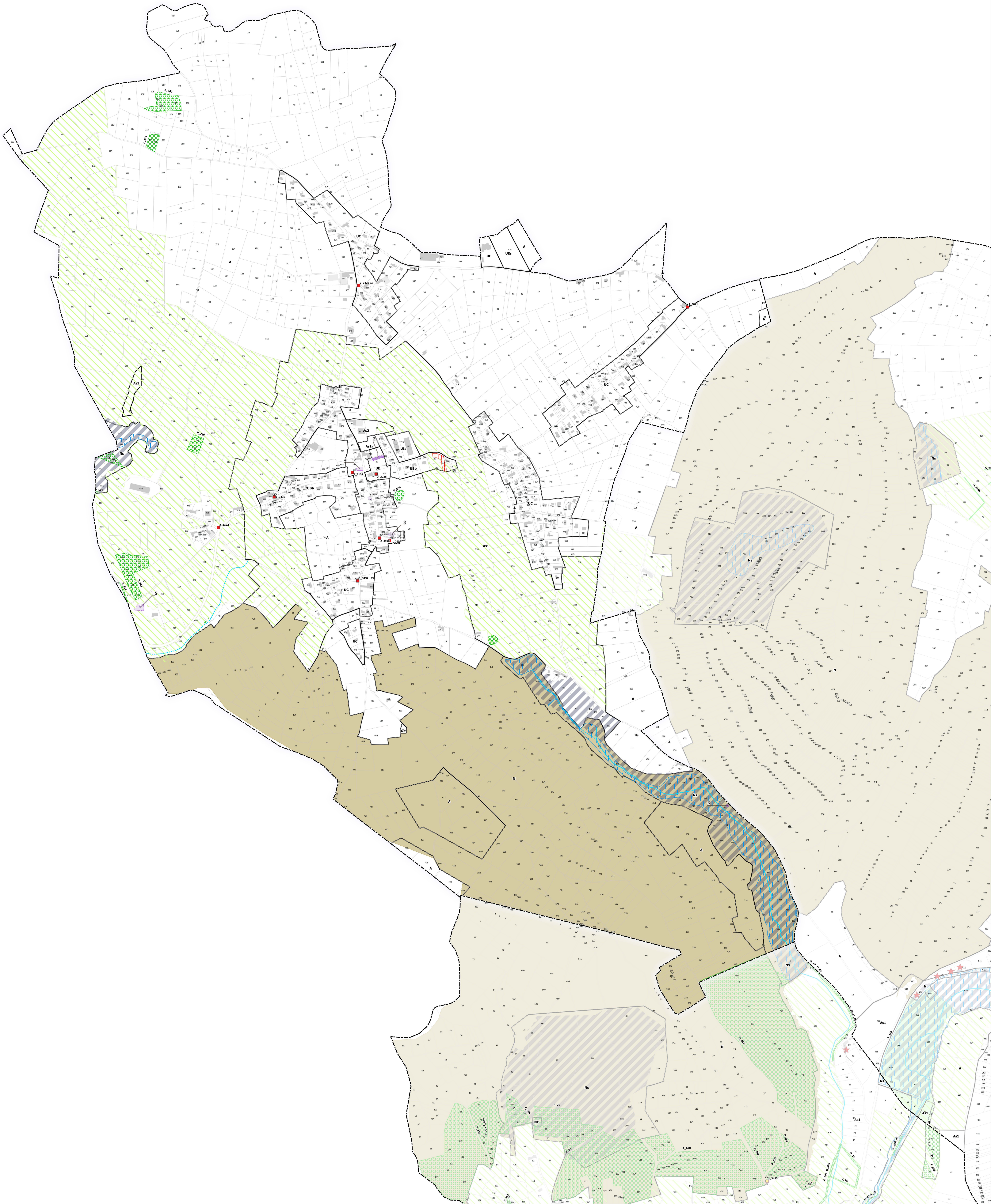
- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques repérés à titre indicatif. Se référer aux Services d'Utilité Publique en annexe du PLU.
- Parcelaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



0 25 50 100 200
Mètres
Échelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques
projetés à titre indicatif
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLU

PARCS

- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

- Niveau 2 Massifs boisés remarquables

- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

Parcelaire

Cimetière

Bâti dur

Bâti léger



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

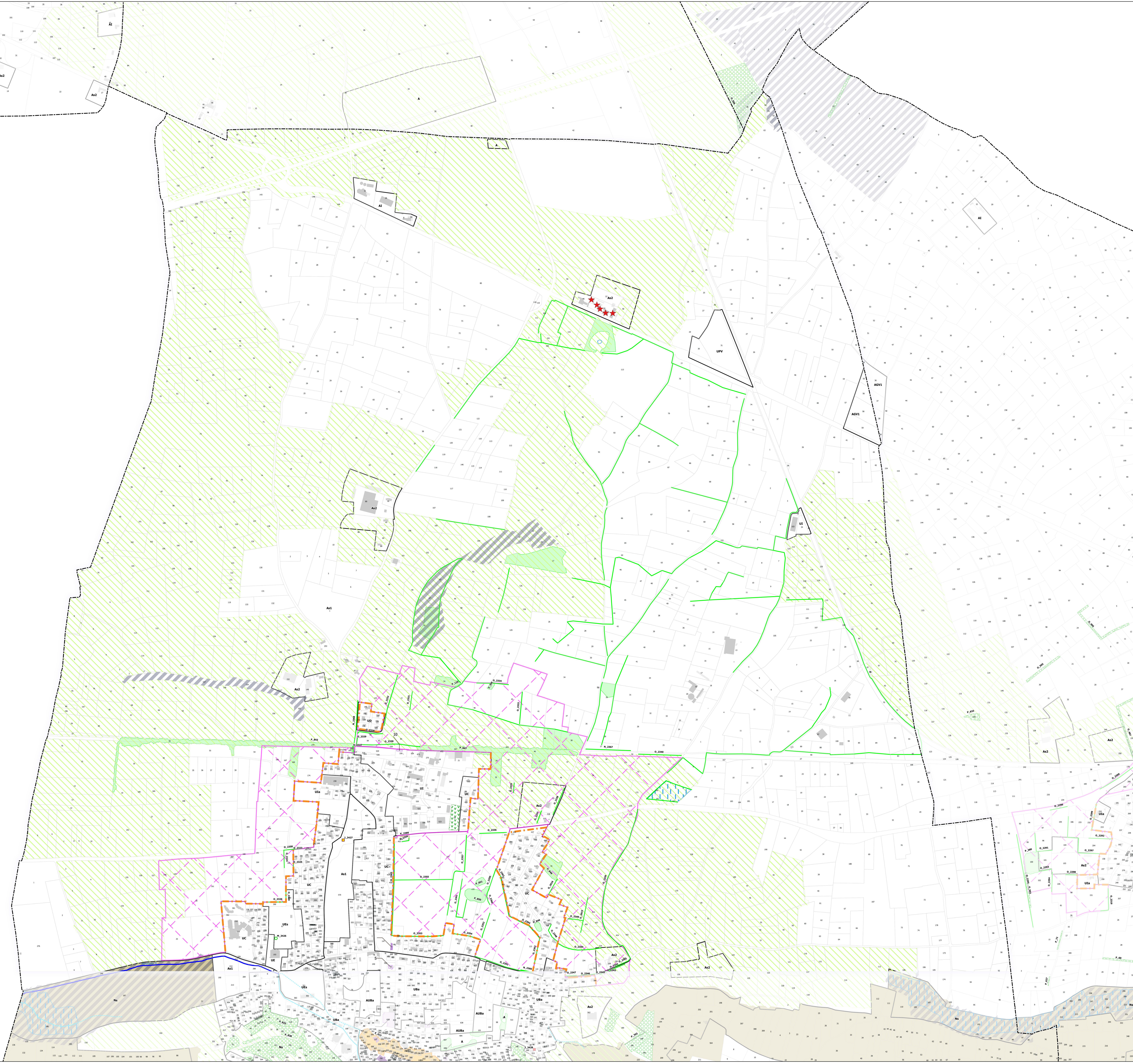
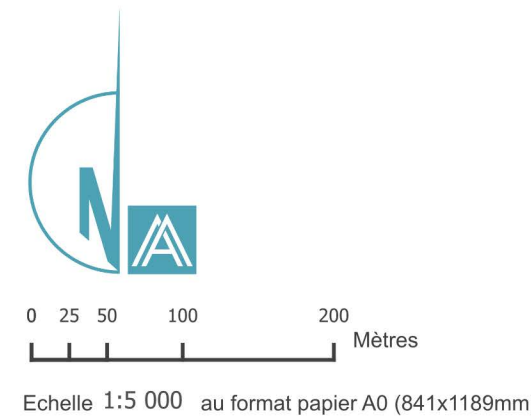
IZEAUX Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Izeaux Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGENES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques
projets à titre indicatif
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLUI

PARCS

- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

- Parcelle
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

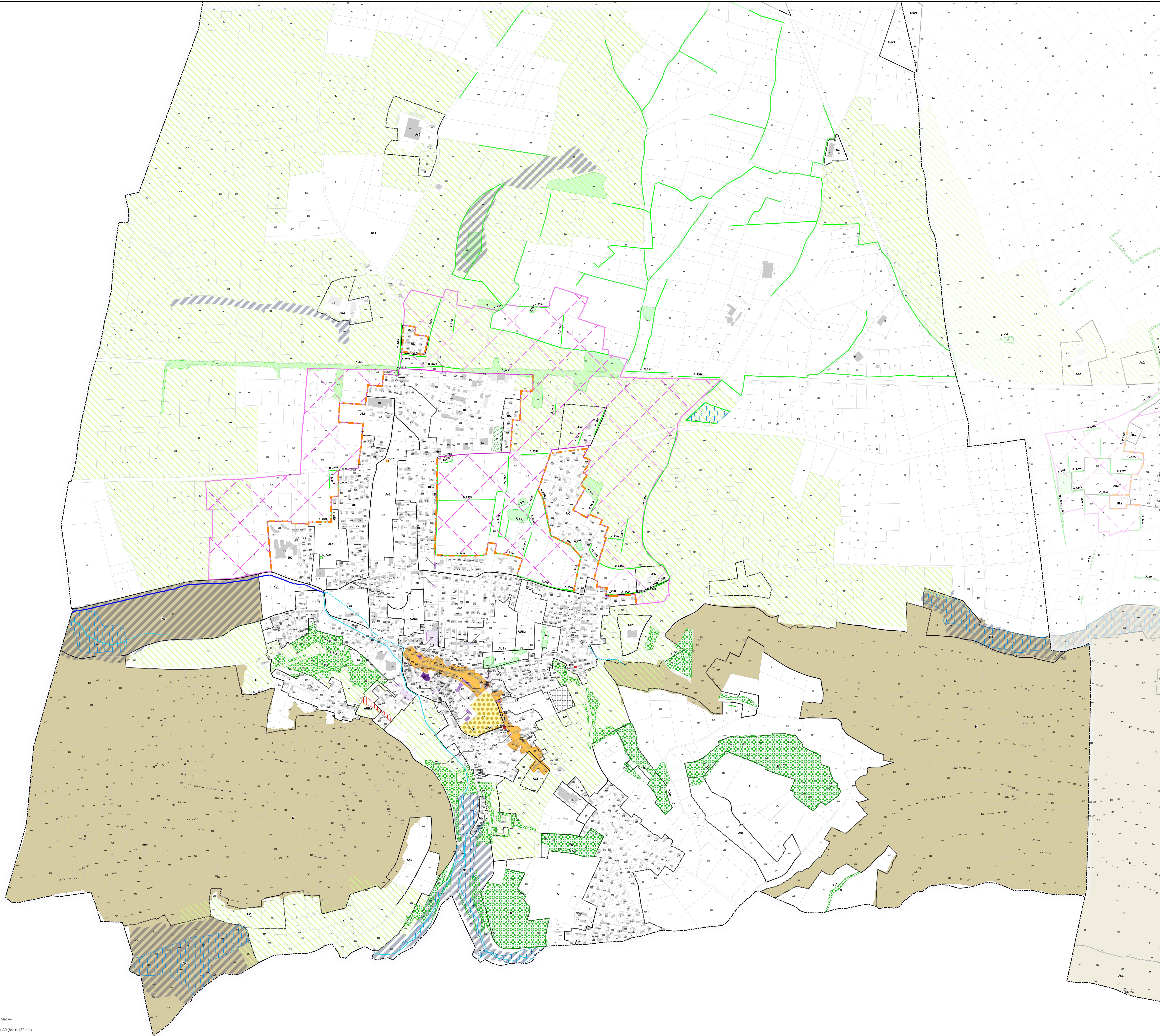
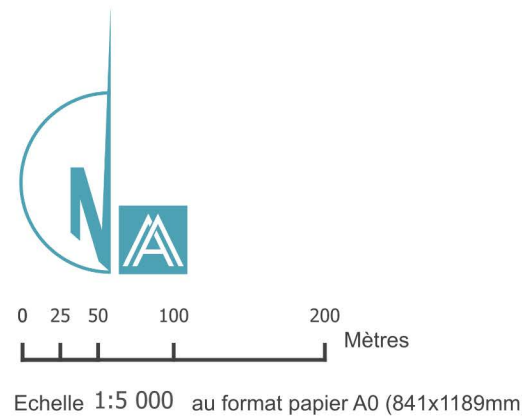
IZEAUX Sud

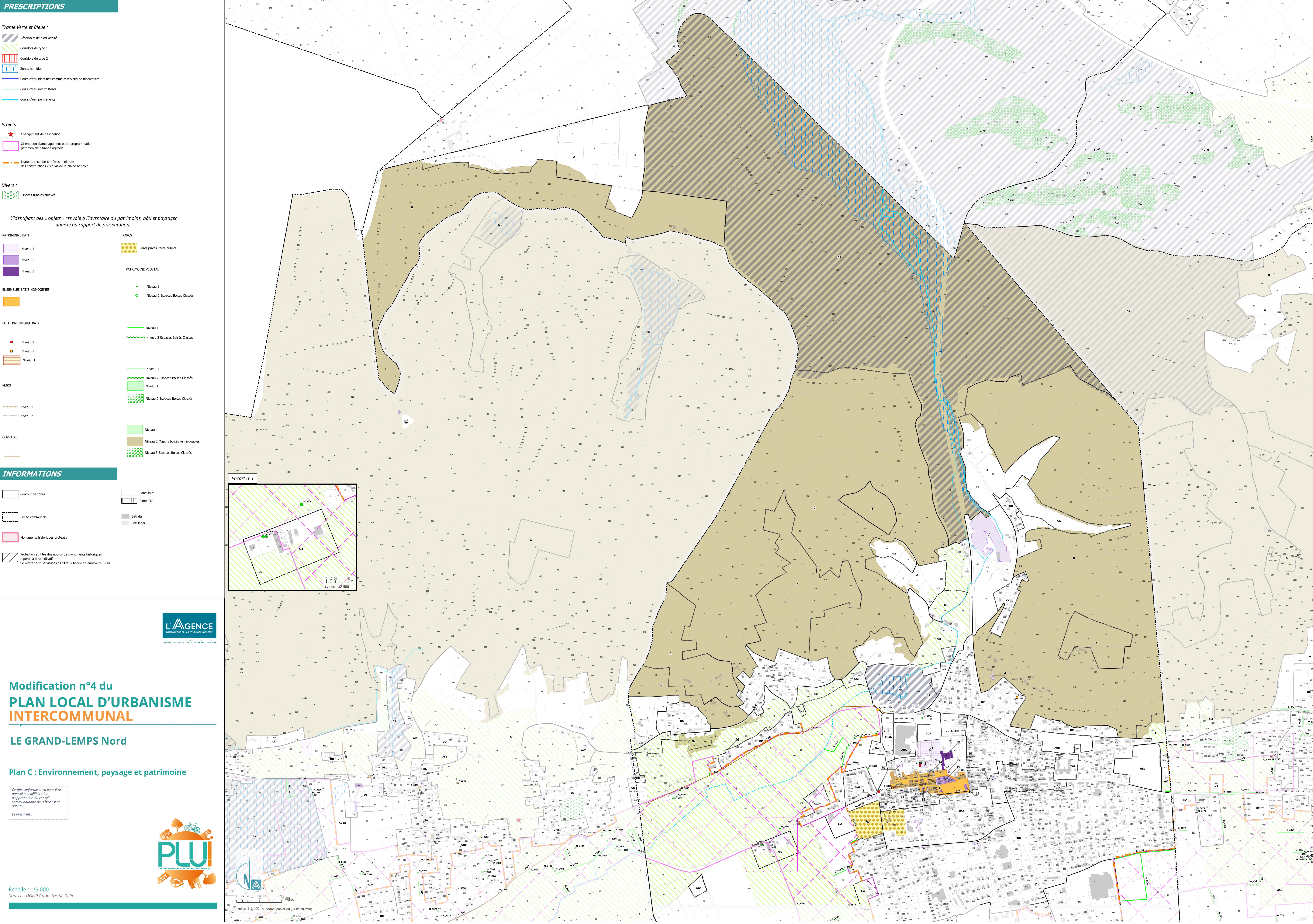
Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Izeaux-Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025





PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

PARCS

- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

Encart n°1

Parcelle

Cimetière

Bâti dur

Bâti léger

Contour de zones

Limite communale

Monuments historiques protégés

Protection au titre des abords de monuments historiques
projetés à titre indicatif
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLUI

L'AGENCE
URBANISME DE LA REGION BRETAGNE

**Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

LE GRAND-LEMPs Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Grand Est en date du :
Le Président :

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Echelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réserve de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Parcelle
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

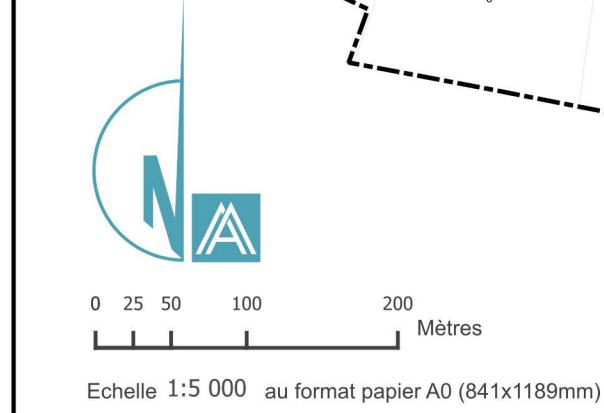
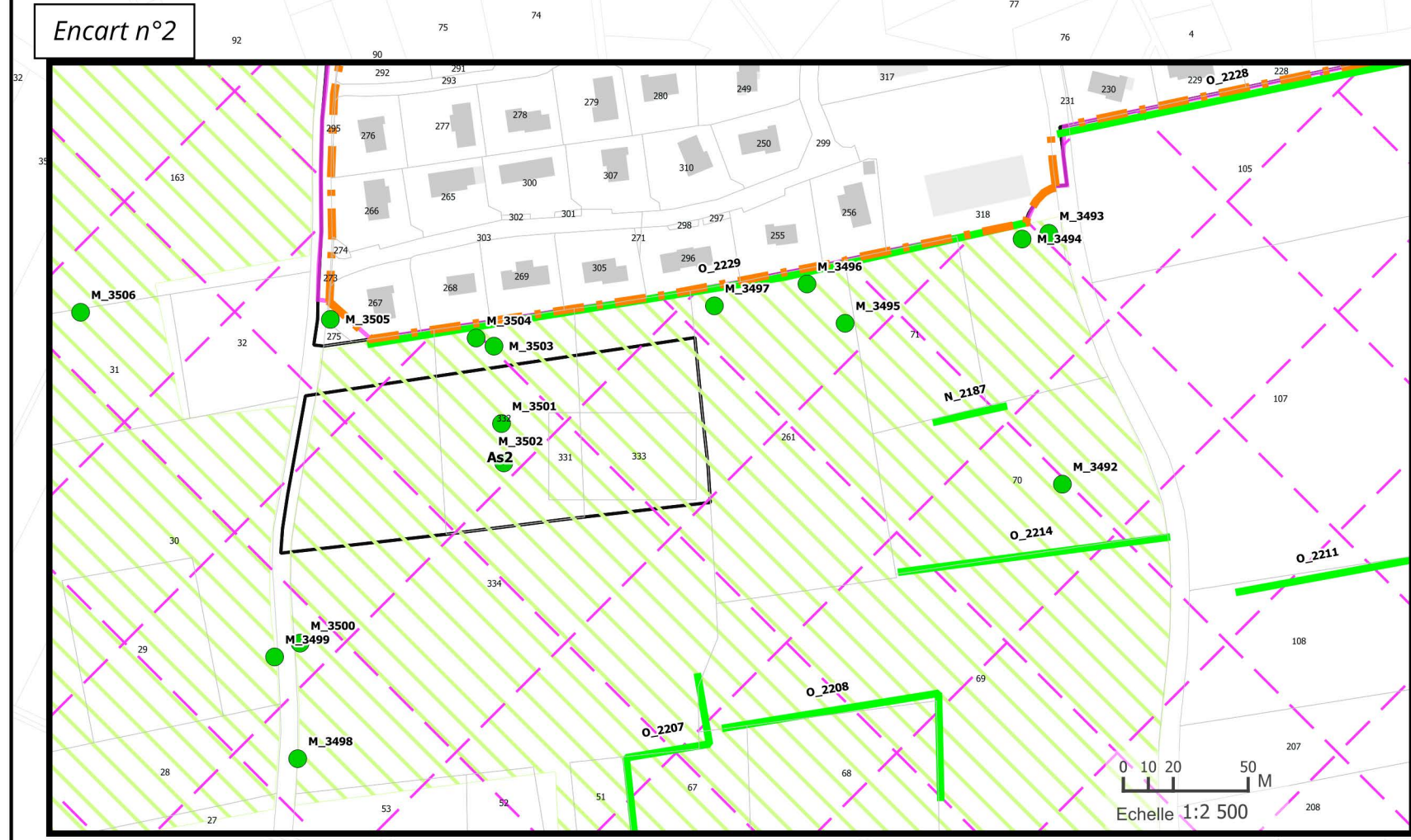
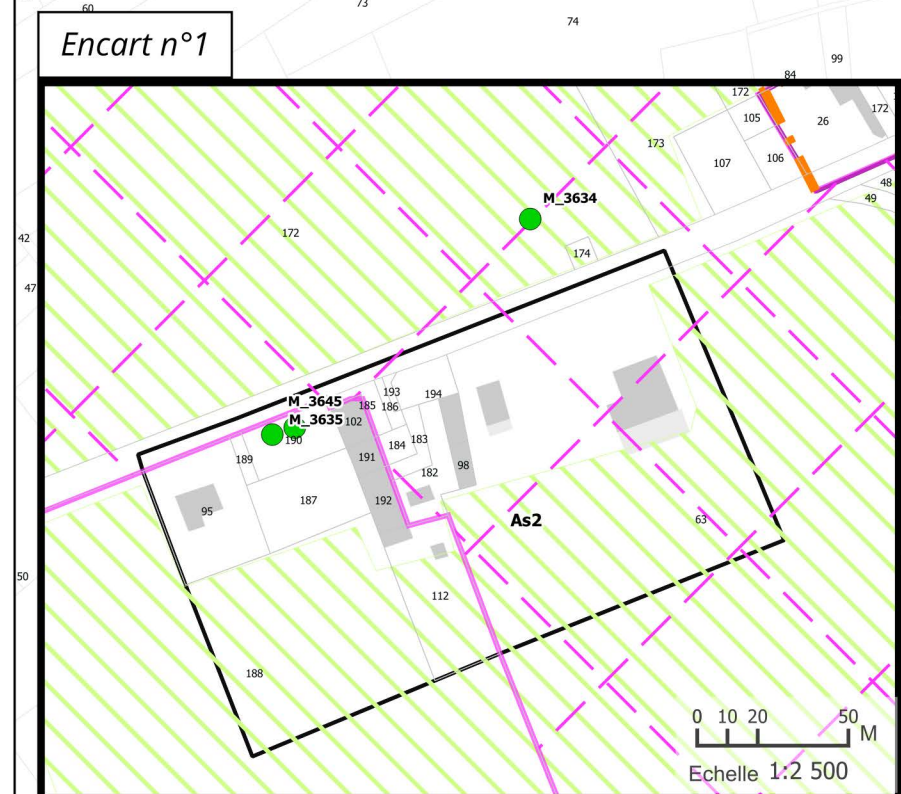
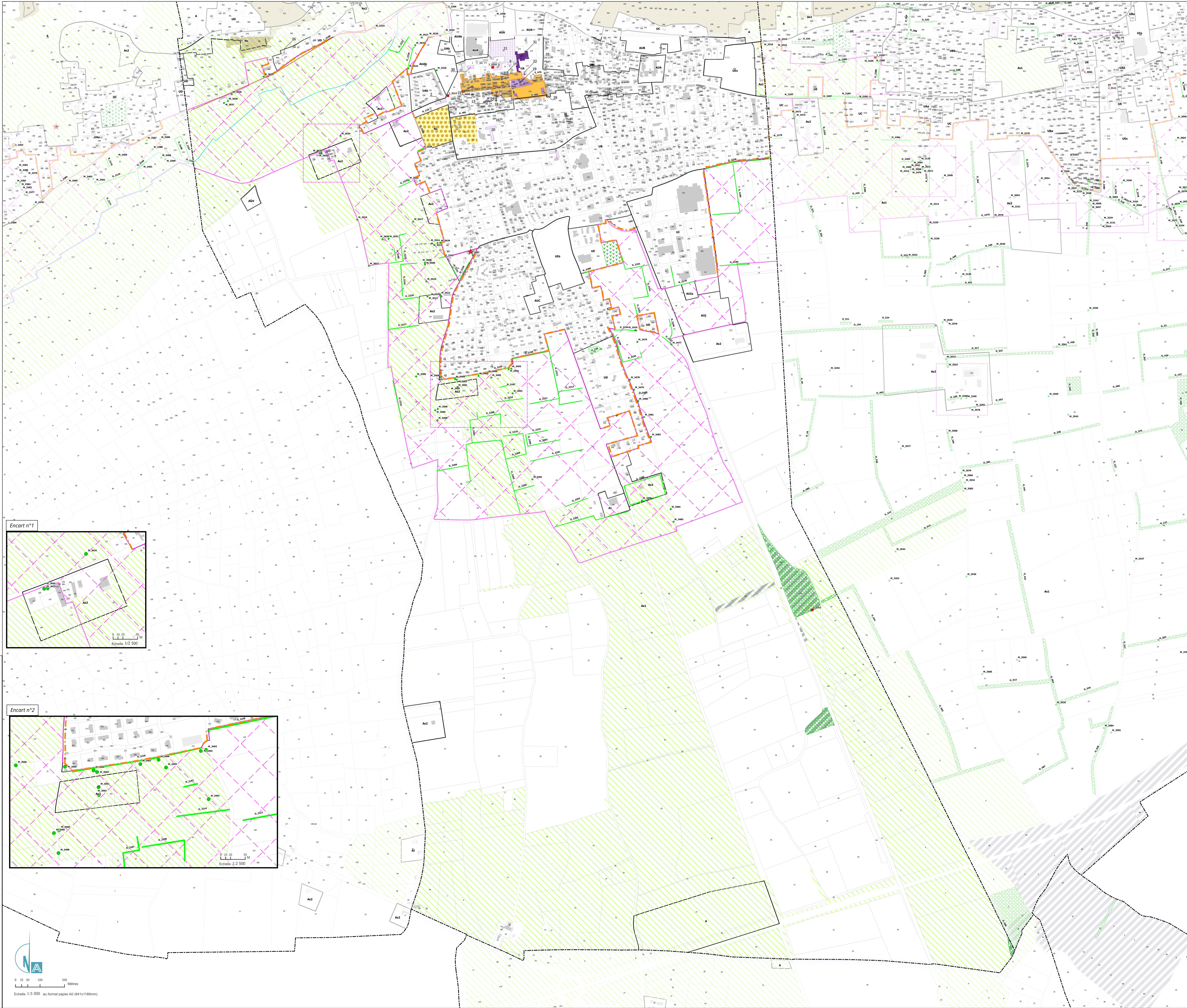
LE GRAND-LEMPs Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Grand Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

OYEU

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bléville Est en
date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGENES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

-

PARCS

- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

Niveau 1

- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones

- Limite communale

- Monuments historiques protégés

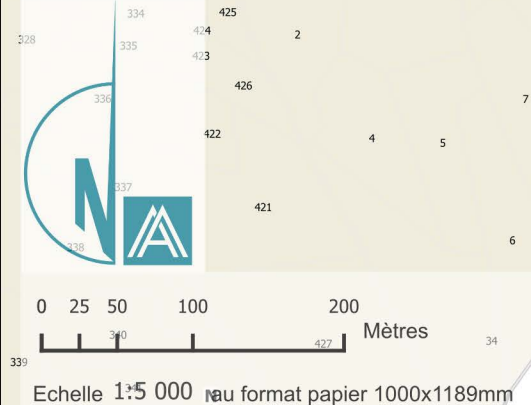
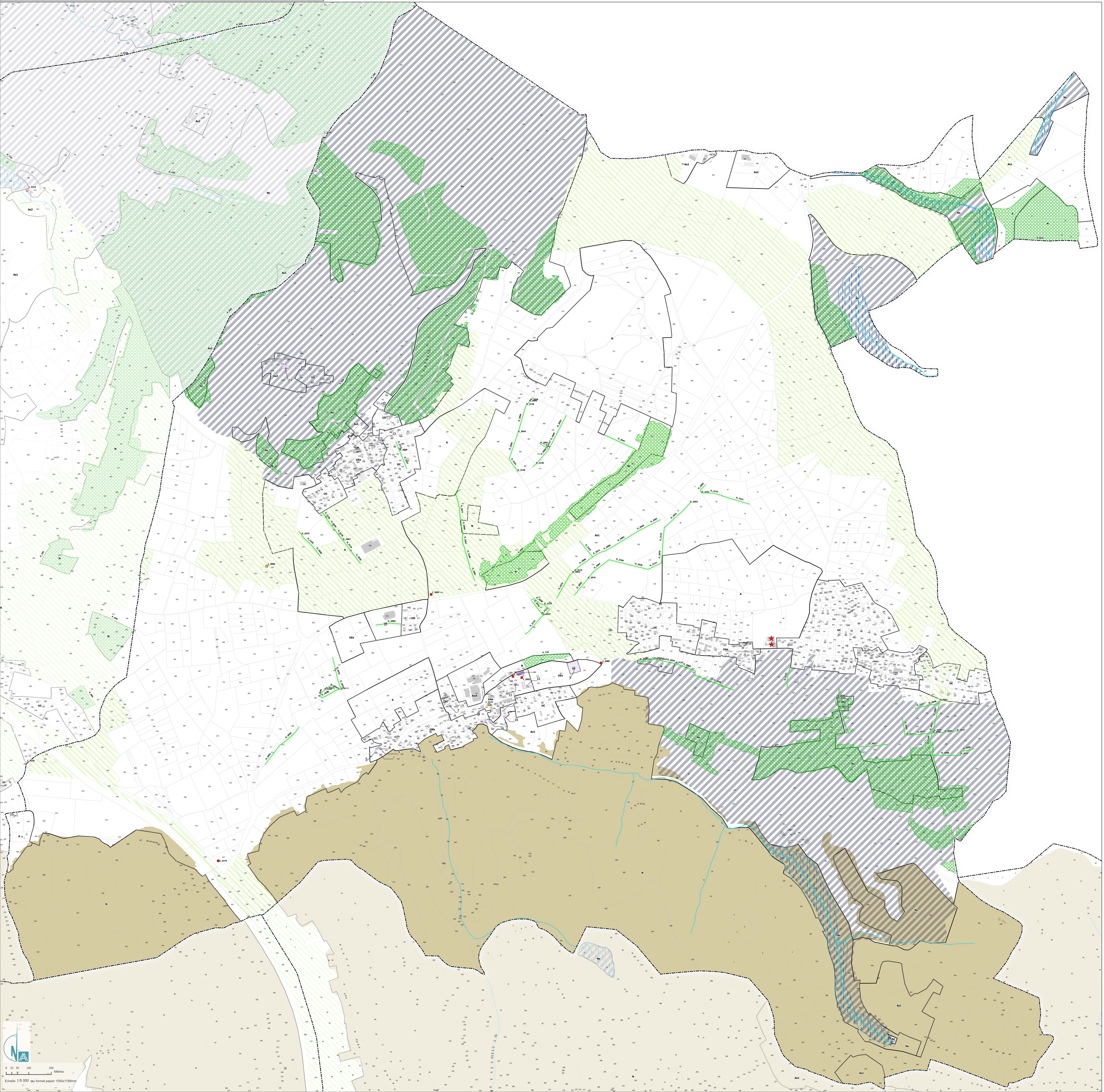
- Protection au titre des abords de monuments historiques
spéciaux à être indicatif
Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLUI

- Parcelle

- Cimetière

- Bâti dur

- Bâti léger



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



RENAME

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
aménagé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGENES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES



PARCS

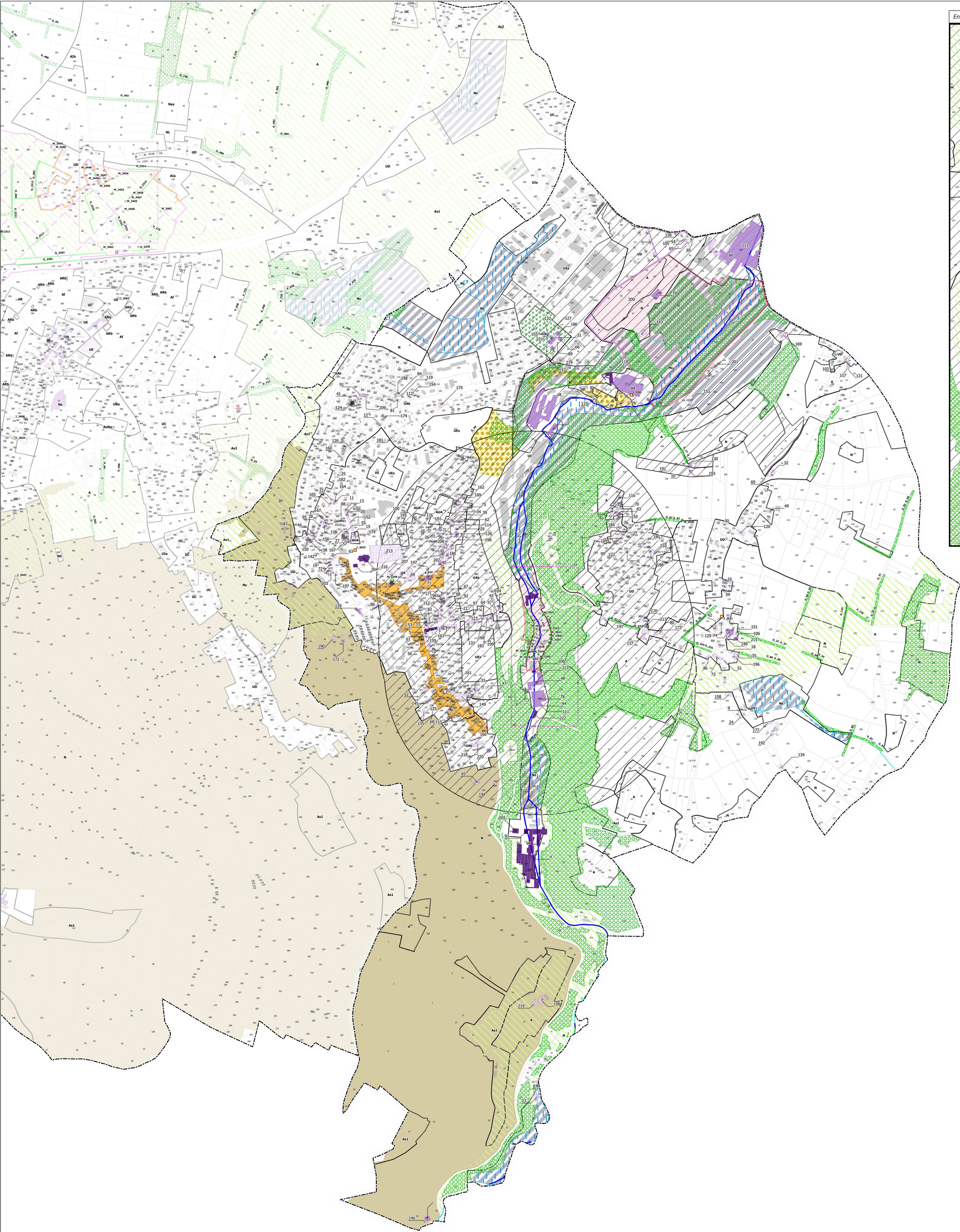
- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

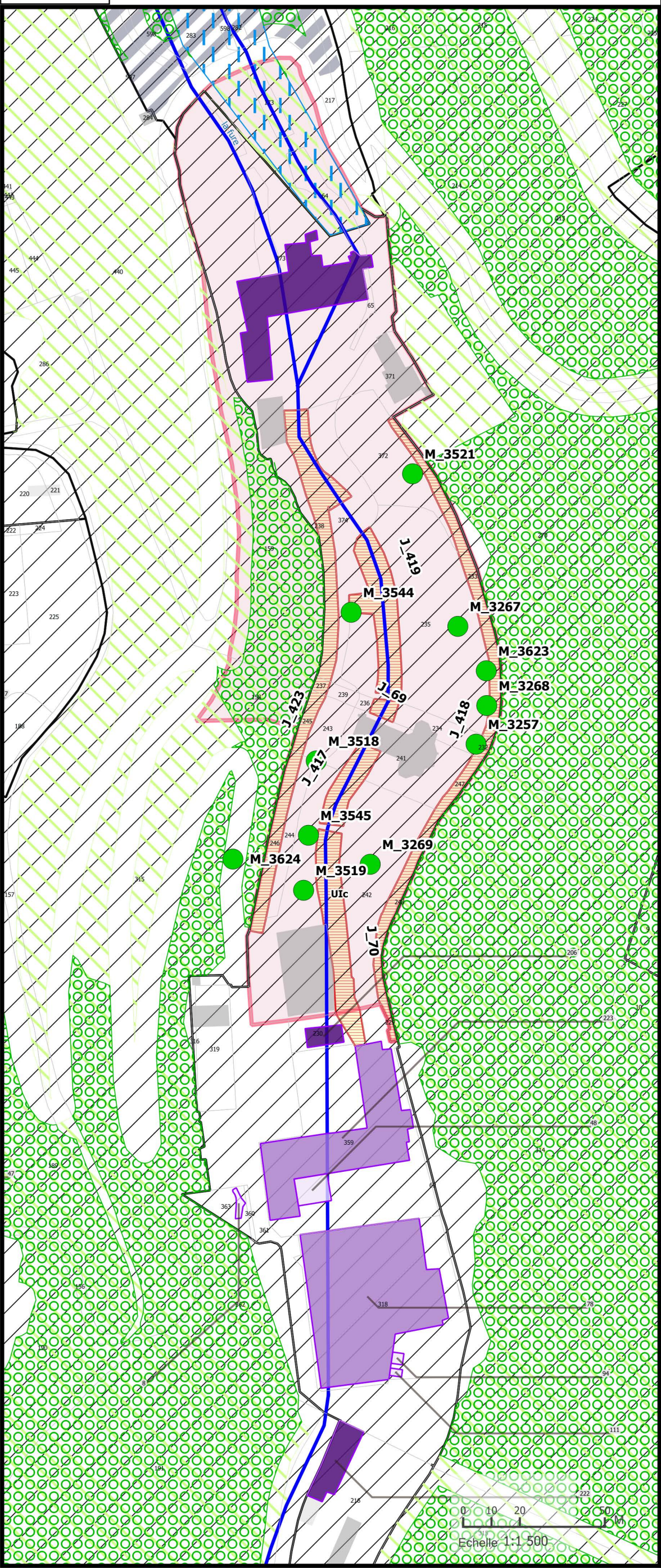
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques repérés à titre indicatif. Se référer aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLU.
- Parcellaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



Encart n°1



0 25 50 100 200
Mètres
Échelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



SAINT-DIDIER-DE-BIZZONNES

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul de 5 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES



PARCS

- Parcs privés Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Limite communale
- Monuments historiques protégés
- Protection au titre des abords de monuments historiques repérés à titre indicatif. Se référer aux Services d'Utilité Publique en annexe du PLU.
- Parcelaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger

